L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 17 JANVIER.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANS-ATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

[illegible]

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage, s'adresser chez VICTOR PERRILLIAT, agent, 127, rue de la Commune.

1janv—1an

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

NAPOLEON III, capitaine Lemarié....Samedi 11 janv.
PEREIRE, " Duchesne....Samedi 25 janv.
VILLE-DE-PARIS, " Surmont....Samedi 8 fév.
ST-LAURENT, " Bocandé....Samedi 22 fév.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $150 | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $155. | Seconde cabine, $88.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

6 nov 1an V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents aménagements.

Passage de Première Classe, en or:
New York à Liverpool, $115. Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115 Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125 Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, Rue Gravier, No 160.

9 mars—1an

Hambourg et la Nouvelle-Orléans.

Compagnie de Paquebots Hambourg-Américains.

Steamers entre Hambourg, la Nlle-Orléans et New York, par la voie de Southampton.

Bavaria, 2400 tonneaux....Capitaine J. Meier,
Teutonia, 2400 tonneaux....Capitaine Bardua,
Allemannia, 3000 tonneaux....Capitaine E. Meier,
Borussia, 2400 tonneaux....Capitaine N. C. Franzen
Cimbria, 3000 ton. neuf....Capitaine N. Trautmann
Germania, 2600 tonneaux....Capitaine Schwensen,
Hammonia, 3000 ton. neuf....Capitaine H. Ehlers,
Saxonia, 2500 tonneaux....Capitaine F. Haack,
Holsatia, 3000 tonneaux....En voie de construction.

Jours de départ de la Ligne de la Nlle-Orléans.

De Hambourg. De Southampton. Nlle-Orléans.
Bavaria....1er oct. 4 oct. 15 nov.
Teutonia....1er nov. 4 nov. 15 déc.

Les steamers qui suivront seront annoncés plus tard.

Prix du passage (payables en or):
De la Nlle-Orléans à Hambourg, ... Première chambre: $130.00
De Hambourg ou du Havre... Se chambre: 112.50
Entrepont, de la Nlle-Orléans à Hambourg 47.50
de Hambourg à la Nlle-Orléans 37.50

Certificats de passage de Hambourg à la Nlle-Orléans. Fret de Hambourg à la Nlle-Orléans—[illegible] livres sterling et 15 pour cent de prime par tonneau.

Les steamers de la ligne de New-York partent tous les samedis. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAMS, RUPERTI & CO. Agence générale, rue Carondelet, No 83. MAURY & CO. Agents pour le passage, rue de la Commune, No 181, Nlle-Orléans. C. B. RICHARD & BOAS, Agents généraux pour les passagers, 6, Barclay street, New York.

2nov—

L'IBERVILLE, paquebot semi-hebdomadaire, [illegible] pour la Nouvelle-Orléans pour Bayou Sara.

les Lundis, à 5 heures du soir, et les Vendredis, à 10 heures du matin. Il partira de Bayou Sara les Mardis et les Samedis. [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au No 66 de la rue du Canal. 17 janv—1m

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche.—Départ les Mercredis, à 5 heures du soir, et les Samedis, à 5 heures du soir—Pour Donaldsonville, Plaquemine, Napoleonville, Thibodeauxville, Lockport et tous les points intermédiaires.—Le bateau à vapeur BEN McCULLOCH, capitaine A. Ferguson, commis J. D. Saint-Ours et F. A. Charlet, partira régulièrement comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 16janv—1m

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Lafourche.—Pour Lockport, Thibodeauxville, Napoleonville, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires.—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine Max Blanchard, commis J. Roos et O. Landry, part de la Nlle-Orléans tous les Lundis à 5 heures de l'après-midi, et à Donaldsonville, à 10 heures du matin. Il revient les Dimanches et les Mercredis, et descend le côte pendant le jour. Le fret embarqué pour le haut du Bayou devra être payé par les expéditeurs, à la Nlle-Orléans. Il sera fait une réduction de 10 cents sur les comptes. 1janv—1m

POUR LA COTE ET LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur NEW ERA, capitaine A. Dugas, commis E. Burk, part de la Nouvelle-Orléans, le MARDI, à 10 h. A. M., et le JEUDI à 5 heures du soir. [illegible] Toutes les réclamations pour dommages devront être faites dans les dix jours qui suivront la livraison du fret. N. B.—New Era ne payera aucun compte sans l'ordre du capitaine, ou du commis de bord. J. FENIMORE, Agent, Rue Tchoupitoulas, No. 2. 11 janv—2m

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR. Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Loualier, commis N. Kennison, partira de la Nouvelle-Orléans ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir, et, de Washington, tous les dimanches, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord; à Block Bros. & Co., rue de la Commune, N. O.; à G. Hinckley & Son, à Washington, Lne. 15 janv—1m

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Caire, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. Pour Caire, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf ROBERT E. LEE, Capitaine Wm. S. Richardson partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les JEUDIS, à 5 h P. Caire, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis GEN. JOHN A. QUITMAN, Capitaine J. M. White, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Caire, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret avec le privilège de remboursement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars-extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Caire, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17, A. BRITTON & CO. rue Front, No 7, 16fév—1an

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL....CORTES,
GEO. WASHINGTON....GEN. MEADE,
GEN. GRANT....SHERMAN.

Le steamer GEO. WASHINGTON, Commandant E. V. Gager, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 18 janvier, à 8 heures du matin.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41. 4 mai—1a

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Aucoin, commis, T. Devaux, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il retourne les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11 janv—1m

Paquebot indépendant du Bayou Lafourche

POUR BAYOU LAFOURCHE, DONALDSONVILLE, et tous les débarcadères intermédiaires. Le splendide et commode steamer pour passagers, J. M. SHARP, ayant été complètement réparé et garni de magnifiques accommodations, pour le fret et les passagers, partira régulièrement les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi. Il sera de retour les MERCREDIS et repartira les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou M. BLANCHARD, Capitaine. B. De PASS et O. LANDRY, Commis.

Paquebot indépendant de la Nlle Orléans, de la Côte et de Lafourche.

L'excellent bateau à vapeur HETTY GILMORE, d'un faible tirant d'eau, capitaine W. H. King, commis J. A. Purcell, part pour Donaldsonville tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Le Hetty Gilmore est indépendant et n'appartient à aucune société que ce soit. 19 dec—1m

PAQUEBOTS DU BAYOU SARA, DE LA COTE et de LAFOURCHE.

NINA SIMMS....Capitaine W. Greathouse.
Le Vendredi....à 10 heures du matin.
Le Lundi....à 5 heures du soir.
LAFOURCHE....Capitaine Barenco.
Le Mercredi....à 5 heures du soir.
Le Dimanche....heures du matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune, No 1.

29 dec—1m A. C. GODDIN.

Café et dépendances, No 61 de la rue Front Levée.

Succession de John Jay Lane.

No 29,630.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, No 62, rue Royale.

MARDI, le 21 janvier 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, sur les lieux, au No 61 de la rue Front Levée, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 26 novembre 1867, la propriété ci-après décrite—

Le fonds de la bâtisse No 61 de la rue Front Levée, laquelle bâtisse sert de café et est connue sous le nom de "STORM HOUSE," comprenant Comptoirs, coupes, verrerie, liqueurs et vins; chaises, tables, miroirs, carafes et installations de gaz; étal de cigares, grillages de fer, poêle et tuyaux, etc., etc.

Également—Le privilège du bail non expiré de l'établissement.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 10janv—10,14,18,21

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo, Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport, Nlle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de [illegible] réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 46.

JAMES YONGE, Agent pour le fret. T. S. WILLIAMS, Surintendant général. 14janv—3mo

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6½ h. A. M.,	char à cheval.	5½ h. A. M.,	char à vapeur
7 "	char à vapeur.	7 "	"
7½ "	"	8½ "	"
9 "	"	9½ "	"
10½ "	"	11½ "	"
midi	"	1 h. P. M.	"
2 h. P. M.	"	2½ "	"
3 "	"	3½ "	"
4 "	"	4½ "	"
5 "	"	5½ "	"
6 du soir	"	6½ du soir	"
7 "	"		char à cheval.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts.

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELY, Surintendant-général. 4 avril—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

[illegible]

[illegible] pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant. 1erdec—

Grande Route de la Malle du Sud

PAR LA VOIE DE Canton, Grande Jonction, Chattanooga, les Sources de la Virginie, Lynchburg et Washington.

La ligne la plus courte et la plus directe de la Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.

La seule route sur laquelle il n'y ait que des chemins de-fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucuns frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans:

Memphis	$21 50	Columbia	$42 65
Decatur	26 75	Raleigh	52 50
Nashville	33 65	Knoxville	35 75
Louisville	37 75	Bristol	42 25
Cincinnati	43 75	Virginia Springs	46 75
Columbus, Ohio	46 25	Lynchburg	50 75
Cleveland, Ohio	54 75	Petersburg	52 50
Buffalo	56 25	Norfolk	54 25
Chutes Niagara	56 25	Richmond	52 50
Atlanta	26 00	Washington	51 [illegible]
Augusta	37 00	Baltimore	58 [illegible]
Charleston	40 50	Philadelphie	60 00
Savannah	40 50	New York	66 00
Wilmington	50 25	Boston	68 50

Deux convois exprès partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 7 heures du matin et à 7 heures du soir, et se relient à Decatur pour Nashville, Louisville, Cincinnati, etc.; à Chattanooga, avec des convois pour Atlanta, Augusta, Charleston, Savannah et tous les points de la Géorgie et des Carolines.

C'est sur cette route qu'est transportée la grande malle.

Il y a des chars de nuit dans tous les convois.

Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a aucun délai ni détention sur cette ligne.

Pour les billets, s'adresser au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel; aux hôtels St-James et St-Charles et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

D. H. FEGER, Agent général au Sud. oct—3m

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à scie, des Chaudières à sucre, des Machines à drainer, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Fours à foureaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitation, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

14 sept—6m LEEDS & Co.

Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.

BUREAU: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Bâtisse Story)

WM. WHANN....Président
LOUIS SCHNEIDER....Vice-Président
E. N. GANUCHEAU....Secrétaire

—Directeurs—

S. C. EMLEY, LOUIS SCHNEIDER,
A. S. MANSFIELD, WM. WHANN,
D. C. McCAN, J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE, B. L. MILLAUDON,
GEO. W. COCHRAN, GEO. W. PORCH,
J. P. H. GRACE.

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif du Bureau des Assureurs de cette ville. 12 oct—1a

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY.

(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL....$5,000,000.

Emission de polices payables en or et en livres sterling.

R. G. MUSGROVE, agent général.

63....Carondelet....63. 13mars—

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

57....Carondelet....57

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif....$4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif....$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits. 19 sept—6m

Compagnie d'Assurance DES FACTEURS ET DES COMMERCANTS.

39....Rue Carondelet....39 Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant.

Montant des primes reçues la première année (de huit mois) de ses affaires, expirée le 30 avril 1867—$413,636 42.

—ACTIF—

Le 30 avril 1867....$546,816 91.

Cette compagnie continue d'émettre des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de prime.

MICHEL MUSSON, Président, HARMON DOANE, Vice-Président, Ed. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James Hewitt, J. J. Warren,
W. A. Johnson, Wm Ball,
J. W. Burbridge, Robert Pitkin,
Jno L. Noble, Alfred H. Isaacson,
Moses Greenwood, Rich'd Milliken,
Alfred S. Huntington, Sam'l E. Moore,
Hugh McColl, Wm H. Henning,
Marshall J. Smith, Thos M. Scott,
L. Caulfield, Joseph Block,
John Chaffe, J. B. Jennings,
L. H. Terry, R. T. Buchner,
Jos D. Blair, H. H. Ware,
Sam'l Friedlandler.

4 déc—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, à la Nlle-Orléans.

RUE DU CAMP, No 78.

1866

CINQUIEME ETAT ANNUEL:

Primes pour l'année 1866....$618,114 77
Pertes, &c., payées dans l'année 1866.. 441,698 93
Actif le 31 décembre 1866....590,673 85

Cette Compagnie assure, comme par le passé, contre les risques d'incendie, de rivières et de mer, aux taux courants des primes.

ALFRED MOULTON, Président, Wm M. PERKINS, Vice-Président. A. W. HUNTER, secrétaire.

—Directeurs—

A. MOULTON, E. K. CONVERSE
A. H. MAY, S. P. ETHELL,
JOHN T. MOORE, ROBERT HAILE,
JOHN G. ROGERS, JOS. E. ISENHOUR,
Wm M. PERKINS, JOS. HOY,
J. M. ALLEN, J. H. LUDWIGSEN.

22sept—au 1erjanv

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'Etat suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie....$889,916 [illegible]
Sur les risques de rivières....206,338 65
Sur les risques de mer....337,251 32

Total des primes....$1,433,479 [illegible]

En moins.—Primes sur risques non-expirés le 31 mai 1867....$234,182

Primes remboursées....25,955 29—250,137 [illegible]

Montant net des primes le 31 mai 1867 $1,183,342 87

Pertes payées pendant l'année:
Sur les risques d'incendie....$311,223 [illegible]
Sur les risques de rivières....189,719 43
Sur les risques de mer....272,627 60

$773,570 92

Taxes....53,650 97

Ré-assurances.—Dépenses Profits, pertes, moins intérêts....33,396 44 [illegible]

Bénéfice net....$256,916 64

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières....$156,617 87
Billets garantis par hypothèque....591,980 18
Billets garantis par nantissements....166,607 40
En caisse....74,750 32
Actions de banques et de chemins de fer....142,735 [illegible]
Primes en voie de perception....95,929 82
Bons de la Ville....15,680 [illegible]
Effets à recevoir....113,891 76
Scrips de Compagnies d'Assurances....36,715
Actions de Dry Dock Valletti....15,000
Actions de la Presse "Levee Steam"....5,000
Actions du "Marine Dry Dock"....2,950
Actions du "Merchants Ex'hange"....1,000
Actions du "Lightering Wrecking Co"....1,900
Bons de l'Etat....1,500

Total....$1,606,416 [illegible]

En moins:
Intérêts non réclamés, et intérêts à payer en juillet prochain....$95,264 12
30 pour cent sur le capital du scrip de 1859, payable en juillet....88,546 50
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1867....234,182 [illegible]

Actif net....$1,027,421 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire. JOHN PEMBERTON, Président.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 6 juin 1867. PAUL W. COLLENS, Troisième Juge-de-Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 6 juin 1867, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip, de Vingt pour Cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel les certificats de scrips seront émis le premier lundi du mois de Juillet prochain. Il a été aussi résolu de payer, le Second Lundi de Juillet prochain, TRENTE POUR CENT SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et Six pour Cent d'intérêts sur tous les scrips émis par la Compagnie.

—Directeurs.—

John Pemberton, M. Poig,
Chs. Sagory, David McCoard,
Pierre Fouts, P. Maspero,
S. Q. Reif, L. T. Généres,
J. J. Fernandez, J. Morgan Hall,
E. Dupesseur. juin—3

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pelican,

Rue du Camp, No [illegible]

Les risques d'incendie, [illegible] CHAS. [illegible], Président. [illegible] Secrétaire.

A une réunion des directeurs qui a eu lieu le 17 décembre, M. CH[illegible] a été élu président et M. [illegible]LETON, [illegible]

Chas. Roman, Wm. A. Shropshire,
[illegible] Millaudon, F. A. Peterson,
T. Bailly Blanchard, S. N. Moody,
Thos. C. Payan, E. Giquel,
Domingo Fatjo, Saml. W. Todd,
Arthur Forstall.

—INSPECTEUR MARITIME—
[illegible]

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 MAI 1867.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1867:

Primes d'incendie dans l'année. $396,093 91
Primes de mer dans l'année....160,885 65
Primes de rivières dans l'année. 284,577 36

Total....$841,556 92

Total net des primes....$736,784 54

Payé: Pertes par l'incendie....$110,483 49
" Pertes sur mer....124,562 47
" Pertes sur les rivières....287,957 02
" Taxes....33,660 44

Payé: Profits et pertes, réassurances, escompte au lieu de scrip, intérêt, frais généraux, escompte....151,921 29—708,589 71

Bénéfice net....$42,204 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets à recevoir....$40,154 78
Prêts sur bons et hypothèques....82,843 33
Prêts sur garanties et actions....22,506 95—145,505 06
Scrip étranger et du pays, compte de scrip....46,166 62
Propriété foncière....70,000 00
Encaisse....136,118 97
Bons consolidés 6 p. c....$30,000 00
Bons de la ville....95,580 00
Compte d'actions de banques....175,677 17
Valletti Dry Dock Company....12,000 00
Bourse des Marchands....1,000 00
Compagnie d'allège et de sauvetage de la Nlle Orléans....500 00—315,757 17

pour primes en voie de perception....79,376 44

Actif....$792,014 35

La Compagnie possède également:
Billets et bons suspendus....$436,365 21
Compte de scrip forfait....7,853 54
Intérêt non réclamé....2,251 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président. HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

PAROISSE D'ORLEANS, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 22 mai 1867. G. H. BRAUGHN, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de SIX pour cent, comptant, sur les certificats non encore payés de scrip, aux porteurs des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende scrip de VINGT pour cent sur les primes ayant droit à la participation, pour l'année expirée le 30 avril 1867. Il sera émis des certificats, pour le dit dividende, à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président. SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

—DIRECTEURS—

John Watt, A. G. Ober,
C. T. Buddecke, J. Norman Jackson,
Samuel B. Newman, A. Thomson,
P. H. Foley, P. Simms,
William Edwards, John Phelps,
26 mai— L. F. Spyker

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun Nlle-Orléans, Rue du Camp, No. 61.

ONZIEME ETAT ANNUEL De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 Décembre 1866.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 Décembre 1866, savoir:
sur les risques d'incendie....$281,380 [illegible]
sur les risques de mer....68,166 [illegible]
Sur les risques de rivières....260,054 48

$609,601 [illegible]

Risques non expirés le 31 déc. [illegible]

A déduire:
Risques non expirés le 31 déc. '66....66,865 [illegible]
Primes remboursées le 31 déc. '66....4,597 16—71,462 16

Montant net des primes le 31 déc. '66....$651,342 [illegible]

Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'inc. $96,277 15
Sur les risques de mer 40,519 [illegible]
Sur les risques de riv. 281,121 [illegible]—$418,216 32
Réassurances....4,287 [illegible]
Quinze, vingt et vingt-cinq pour cent d'escompte de primes....103,399 81
Montant réservé pour pertes non réglées....80,000 00
Dépenses, taxes, profits et pertes, escompte et intérêt en moins....30,997 62

[illegible]

Bénéfice net....$85,779 [illegible]

Montant net des primes....$421,342 [illegible]
En moins—montant des primes sur lesquelles il a été remboursé quinze, vingt et vingt-cinq pour cent....282,082 14

Montant net des primes participant au bénéfice....$139,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Placé en bons de la ville et de l'Etat, évalués à....$430,390 00
Placé en actions de banques et de gaz....173,011 00
Placé en nantissements....[illegible]
Prêts sur hypothèque....[illegible]
Effets....[illegible]
Primes en voie de perception....[illegible]
Scrip d'autres Compagnies d'Assurance....[illegible]
Fonds n'ayant pas cours....[illegible]
En caisse....[illegible]

$1,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président. THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 16 janvier 1867. G. H. BRAUGHN, Deuxième Juge de Paix dans la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, sur les certificats de profit non encore payés, à partir du 11 février prochain, et de rachetér à partir de la dite date, CINQUANTE POUR CENT du scrip de 1858. Ils ont aussi déclaré un dividende scrip de CINQUANTE POUR CENT sur le montant net des primes (participant pour l'année expirée le 31 décembre, et il sera émis des certificats à partir du 15 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président. JOHN G. GAINES, Vice-président. THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

John G Gaines, H T Lonsdale,
John C Ricks, Sumpter Turner,
E J Hart, B Bloom,
J H Stauffer, J S Bree,
Henry Renshaw, Thos. A Barrett,
Thomas Sloo, [illegible]

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle des Citoyens

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1866....$386,315 [illegible]

Primes d'incendie....$231,429 64
Primes de mer....98,216 61
Primes de rivières....56,673 70—$386,315 [illegible]

Moins les risques non expirés....$7,946 00
Primes remboursées....2,942 00—50,888 [illegible]

Montant net des primes....$335,427 [illegible]

Pertes payées:
Pertes par l'incendie....$102,194 [illegible]
Pertes sur les mers....104,111 [illegible]
Pertes sur les rivières....18,047 [illegible]

$224,356 [illegible]

Réassurances....16,463 11
Remboursements de vingt et de vingt-cinq pour cent....20,019 74
Plus, les frais, les taxes de revenu intérieur, les profits et pertes, l'intérêt sur le scrip, l'intérêt en moins, etc....31,261 31—296,116 [illegible]

Bénéfice nets....$39,310 [illegible]

Montant net des primes le 30 nov. 1866....$335,427 [illegible]
A dims. le montant sur lequel il a été remboursé vingt et vingt-cinq pour cent....179,666 [illegible]

Montant participant au bénéfice....$146,761 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets....$25,108 37
Primes en voie de perception....116,967 06
Placé en bons de banques....71,301 50
Prêts sur garanties....26,427 70
Prêts sur hypothèque....2,387 43
Placé en bons de chemins de fer....9,350 00
Placé en scrip de compagnies d'assurance....30,652 06
En caisse....30,300 22

$346,778 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, Président. H. CASTAREDE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Assermenté et souscrit pardevant moi, ce 17 décembre 1866.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividend scrip de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes participant au bénéfice, pour l'année expirée le 30 novembre 1866, dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de février prochain. Ils ont de plus résolu de payer six pour cent sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du deuxième lundi de février 1868.

DIRECTEURS:

J. Lorber, A. Miltenberger,
A. Verlein De Gray, J. Lemore,
Jhon Gauche, L. Grand,
Jas. A. White, T. Avendano,
O. Gaillard, A. H. D'Mesa,
J. A. Stone, F. Mathon,
A. Sidault.

Bureau, rue Carondelet, No 2.

1s—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1867....$888,120 [illegible]

Savoir: Primes d'incendie....$403,773 83
Primes de mer....201,277 22
Primes de rivières....282,974 [illegible]

En moins, primes remboursées....$4,312 10
En moins, primes non expirées....40,394 00—$44,707 10

Montant net des primes....$798,433 [illegible]

Pertes payées.
Pertes par l'incendie....$149,358 [illegible]
Pertes sur mer....121,985 [illegible]
Pertes sur les rivières....205,175 [illegible]

$476,517 [illegible]

Réassurances....63,394 [illegible]
Dépenses, taxes, intérêts, escompte, etc....56,273 87
Escompte au lieu de scrip....77,770 [illegible]

$658,955 [illegible]

Bénéfice net....$139,477 41

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Placé en propriétés foncières....$36,850 [illegible]
Placé en hypothèque sur propriétés foncières....65,982 [illegible]
Placé en bons de la ville et autres....20,000 [illegible]
Placé en actions de banques et autres....111,955 [illegible]
Placé en scrip de Compagnies d'Assurance....121,727 [illegible]
Prêts sur garanties....22,150 [illegible]
Effets....34,956 [illegible]
Primes en voie de perception....101,636 [illegible]
En caisse....162,638 [illegible]

$738,448 31

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président. J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans, Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mars 1867. PAUL W. COLLENS, Troisième juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 28 février 1867, et pour ce dividende, il sera émis des certificats à partir du 1er juillet prochain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs de certificats de scrip, six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés.

CHAS BRIGGS, Président. ANT. CARRIERE, Vice-Président. J. P. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs, A R Montgomery,
Ant Carrière, Chas Weisbang,
Geo A Fosdick, A Lescout,
Mason Pilcher, Frank Williams,
E Brugier, Thomas Byrne,
Chas Lafitte, John Thornhill,
John S. Mennsell, W A Violett,
P Anderson, D Piaggio,
Alfred Kearny, Hugh Macdonald,
A Freriche, Harlow J Phelps,
Geo W Dunbar, Wm H Pinckard,
E F Stockmeyer, Henry H Bryan,
Arch'd Montgomery, John R Wells,
Henry J Vose, J B Ebiere,
F Marquese, George Foster,
21 mars— Andrew Stewart, L B Potkier.

Charte et Acte d'Incorporation

DE LA

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce vingt-[illegible] jour du mois de novembre, de l'année de [illegible], mil huit cent soixante [illegible], pardevant moi, Edward Barnett, notaire public, dûment commissionné et assermenté pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane,

Sont venus et ont comparu personnellement les parties dont les noms et signatures sont apposés au présent acte, qui ont déclaré qu'en vertu des lois de l'Etat de la Louisiane, [illegible] que par le présent acte ils conviennent et s'engagent, elles-mêmes et ceux qu'elles représentent, à établir une Compagnie d'Assurance, pour les objets, et sous les obligations, stipulations et règles ci-après définies, à savoir:

ARTICLE PREMIER.

La dite Compagnie sera établie et domiciliée dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et sera connue et désignée sous le nom et titre de: Compagnie d'Assurance Mutuelle du [illegible] de la Nouvelle-Orléans. Elle commencera ses opérations vers le sixième jour de décembre prochain et existera pendant le terme plein et entier de vingt cinq ans, à compter de la date du présent acte, à moins qu'il n'en soit décidé autrement;

Il sera fait usage, par les officiers de la dite Compagnie, d'un sceau portant pour emblème les armes de l'Etat de la Louisiane, et pour inscription le nom de la Compagnie.

Le Président et le Secrétaire de la Compagnie sont désignés comme les employés entre les mains desquels devront être servies toutes citations, notifications ou autres sommations légales dans les affaires où la Compagnie pourra être intéressée.

ARTICLE DEUXIEME.

Les objets et fins de la Compagnie sont par les présentes déclarées être ainsi qu'il suit:

1o—Assurer les maisons, magasins et autres édifices, les mobiliers, les marchandises, et autres propriétés mobilières contre les risques et dommages d'incendie.

2o—Assurer les navires, bateaux à vapeur, frêts, effets, marchandises, espèces métalliques, lingots, commissions, bénéfices, billets de bonne aventure et autres valeurs effectives, intérêts d'emprunts à la grosse et sur respondentia et généralement de toutes autres assurances appartenant ou se rattachant aux risques de transport intérieur et par mer.

La Compagnie pourra se faire assurer elle-même contre tout risque sur lequel elle aura effectué une assurance.

ARTICLE TROISIEME.

Les noms et intérêts des parties au présent acte sont déclarés être ainsi qu'il suit:

Lafitte, Dufilho & Co. trois mille piastres,
E. Troisgros, trois mille piastres,
T. Bailly Blanchard, Jr, trois mille piastres,
B. L. Millaudon, trois mille piastres,
C. Cavaroc, trois mille piastres,
Shropshire & Hathern, trois mille piastres,
Eug. Tôledano, trois mille piastres,
Peterson Hill & Elliot, trois mille piastres,
Thomas C. Payan, deux mille piastres,
Aaron Bruyère, deux mille piastres,
E. Giquel, deux mille piastres,
Manuel Payro, deux mille piastres,
Puig Brothers, deux mille piastres,
John Pemberton, deux mille piastres,
Fatjo, Marks & Co., deux mille piastres,
Avendano Bros, deux mille piastres,
W J. Taylor, deux mille piastres,
Lion & Israel, quinze cents piastres,
Durel & O'Connell, quinze cents piastres,
S N. Moody, quinze cents piastres,
Olympe Boisse, quinze cents piastres,
P. C. Philippon, quinze cents piastres,
A. Castaing, quinze cents piastres,
Leisy & Lorber, quinze cents piastres,
J. A. Bonnafon, quinze cents piastres,
Kearney, Blois & Co, quinze cents piastres,
J. F. Pargoud, mille piastres,
Dupré, Greyenberg & Co., mille piastres,
J. Tayes, mille piastres,
R S. Morse, mille piastres,
J. M. Lapeyre, mille piastres,
A. Rousset, mille piastres,
J. G. Lingham & Co., mille piastres,
Thos Murray, mille piastres,
Hy. Psychaud, mille piastres,
J. C. Forbes & Co, mille piastres,
C Callier, mille piastres,
Samuel M. Todd, mille piastres,
Thomas & Foley, mille piastres,
E. Ganucheau, mille piastres,
Mayo, Hodge & Co, mille piastres,
Perkins, Swenson & Co, mille piastres,
Schmidt & Zeigler, mille piastres,
Lucien Molle, mille piastres,
E F. Golsah & Co. mille piastres,
E. Masquese, mille piastres,
Thos. S. Bodley, mille piastres,
P. J. Pavy & Co, mille piastres,
Edward Thompson, mille piastres,
James E. Zepte, mille piastres,
A. Chiapella, mille piastres,
P. L. Christian, mille piastres,
F. Eichelberger, cinq cents piastres,
Charles C. Fortier, cinq cents piastres,
V. Oehmichen, cinq cents piastres,
A. Miltenberger & Co, cinq cents piastres,
O. Valeton, cinq cents piastres,
Jacob Ott, cinq cents piastres,
E. F. Mioton, cinq cents piastres,
Charles Roman, cinq cents piastres,
John E. Conway, cinq cents piastres,
Oscar Robin, cinq cents piastres,
Edward Cochran, cinq cents piastres,
J. Maigrat, cinq cents piastres,
J. F. Ducongé, cinq cents piastres,
J. Jaufroid, cinq cents piastres,
C. Duhamel, cinq cents piastres,
A. Delpit & Co., cinq cents piastres,
J. P. Sarrazin, cinq cents piastres,
Thomas & Spear, cinq cents piastres,
J. J. Fouchée, cinq cents piastres,
J. M. Morse, cinq cents piastres,
Bruslatte & Co., cinq cents piastres,
J. L. Forrest, cinq cents piastres,
S. Segasde, cinq cents piastres,
Blanchard & Gallot, cinq cents piastres,
A. Dacquet & Becnel, cinq cents piastres,
P. Dumestail, cinq cents piastres,
E. G. Auderson, cinq cents piastres,
A. Wm Maignon & Laborde, cinq cents piastres,
Geo. R. Beard, cinq cents piastres,
Thomas Scherr, cinq cents piastres,
A. Riguex, cinq cents piastres,
J. B. Vauborel & Co., cinq cents piastres,
Hy. de Blanc & Cie, cinq cents piastres,
Hoffman, Marks & Co., cinq cents piastres,
Charles de Lassus, cinq cents piastres,
Léon Godchaux, cinq cents piastres,
C. Roussoureau, cinq cents piastres,
Stephen Rea, cinq cents piastres,
F. A. Gonzales, cinq cents piastres,
Henry F. Bartlett, cinq cents piastres,
James Wood, cinq cents piastres,
Jos. A. Brown, cinq cents piastres,
Jos. Anderson & Co, cinq cents piastres,
Emile Dupré, cinq cents piastres,
Julien Michel, cinq cents piastres,
Joseph H. Wilson, cinq cents piastres.

ARTICLE QUATRIEME.

A l'effet de remplir le but de cette Corporation, les personnes qui ont déjà souscrit et celles qui pourront plus tard souscrire, donneront leurs billets (approuvés par le Président) pour le montant de leur souscription, lesquels billets seront payables douze mois après le quinzième jour de décembre prochain, et pour lesquels le Président devra leur donner un reçu reconnaissant avoir touché le montant pour primes payées d'avance. Les dits billets seront sujets à toutes les éventualités du contrat.

Toutes primes d'assurance faites par lesdites parties seront payées conformément aux règlements de la Compagnie, et le montant desdites primes, après le paiement, sera porté au dos des billets des assurés jusqu'à ce que les dits billets aient été payés en plein.

Les tireurs des dits billets ne seront, dans aucun cas, responsables des pertes de la compagnie pour aucune somme excédant le montant qu'ils pourront devoir sur leurs billets.

Dans le cas où, à leur échéance, il resterait encore due une balance sur les dits billets, après avoir crédité au souscripteur le montant des primes encaissées, et si les besoins de la Compagnie n'exigent pas le paiement de cette balance, les tireurs auront le droit de renouveler leurs billets pour une autre année, pour le chiffre de la dite balance. Tous les billets ainsi fournis contiendront la clause expresse que, dans le cas où les besoins de la Compagnie l'exigeraient, le tireur paiera, de bonne foi, à maturité, le montant qui restera dû sur son billet, abandonnant à cet effet tout droit d'invoquer le manque ou défaut de valeur reçue.

ARTICLE CINQUIEME.

Tous les pouvoirs que la Compagnie tient de son acte d'incorporation seront exercés par un Conseil d'Administration, et par les officiers et commis qu'il pourra nommer.

Le Conseil d'Administration sera composé de onze membres de la Compagnie, élus, excepté la première fois, le deuxième lundi de décembre, de chaque année, au bureau de la Compagnie. Il sera donné avis de la dite élection pendant au moins quatorze jours avant la dite élection dans deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans. Trois membres de la Compagnie seront nommés par le Conseil pour présider la dite élection, et dans le cas où l'un des dits inspecteurs refuserait ou négligerait d'être présent, le Président aura le pouvoir de désigner un remplaçant.

Le Conseil d'Administration ainsi élu entrera en fonction le deuxième lundi du mois de janvier qui suivra, et restera en place une année ou jusqu'à ce que d'autres aient qualité pour agir en leur place.

Les personnes qui recevront la pluralité des voix seront considérées et déclarées dûment élues. Dans le cas où l'élection n'aurait pas lieu le jour fixé, le Président devra tenir une élection dans les dix jours qui suivront la date de la première, et il devra en donner avis dans un ou plusieurs des journaux publiés dans cette ville.

Le Conseil d'Administration, à sa première réunion de chaque année, élira un Président qui sera, au moment de son élection, membre ex-officio du Conseil, et il restera en place jusqu'à ce que son successeur ait été élu et ait qualité.

Le Président devra présider toutes les réunions du Conseil d'Administration et de la Compagnie. Il devra diriger toutes les affaires de la Compagnie sous la surveillance du Conseil d'Administration.

Le Conseil disposera des profits que pourront donner les affaires de la Compagnie, de la manière qui sera déterminée par le présent acte. Il lui est par les présentes, donné plein pouvoir d'adopter les dispositions, lois et règlements qu'il jugera nécessaires pour le gouvernement de la Compagnie et pour faciliter la transaction des affaires, pourvu que ces lois ou règlements ne soient pas contraires au sens vrai du présent acte d'incorporation ni aux lois de l'Etat. Il lui est aussi donné plein pouvoir de faire tous autres actes nécessaires à l'exécution des objets et fins de la Compagnie, lesquels actes ne seraient pas désignés dans les présentes, et de remplir toutes vacances qui pourraient survenir dans ledit Conseil.

ARTICLE SIXIEME.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil d'Administration, et sont par les présentes investies de tous les droits et pouvoirs spécifiés dans l'article précédent. Lesdites personnes resteront en fonctions jusqu'au deuxième lundi du mois de janvier mil huit cent soixante-neuf, ou jusqu'à ce qu'il en ait été élu d'autres pour prendre leur place.

Conseil d'Administration.

Charles Roman, B. L. Millaudon,
Arthur Forstall, Tho. C. Payan,
Domingo Fatjo, Wm. A Shropshire,
F. A. Peterson, S. N Moody,
E. Giquel, Samuel M. Todd,
Théodore Bailly Blanchard.

ARTICLE SEPTIEME.

Toute personne qui effectuera et continuera d'effectuer des assurances avec la Compagnie, et toute personne qui sera détenteur en son propre nom ou au nom de sa maison de commerce, d'un certificat de profit sur les livres de la Compagnie, ainsi qu'il sera expliqué dans un article subséquent, sera considéré comme membre de la Compagnie et aura le droit de voter, en personne ou par procuration, à toutes les élections.

Chaque certificat de crédit sur les livres de la Compagnie, non annulé ou liquidé par des pertes survenues après la date de son émission, donnera au détenteur droit à une voix pour chaque cent dollars jusqu'à concurrence de mille dollars; au-dessus de ce chiffre, chaque cinq cents dollars donneront droit à une voix additionnelle; pourvu toutefois, que lorsque le certificat dépassera ce chiffre quatre cents piastres, il sera compté une voix par chaque tranche, quand le certificat dépassera le droit de vote; pourvu aussi que le titulaire ait été transféré dans les six mois qui précèdent immédiatement la dite élection, à une personne ou à la maison de commerce réclamant le droit de voter.

ARTICLE HUITIEME.

Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de prêter de temps à autre une moitié des profits de la Compagnie, sur la garantie d'hypothèques reposant sur les propriétés foncières améliorées ou non grevées, situées en cet Etat, dans la paroisse d'Orléans et la ville de Jefferson, et qui seront évaluées au moins à une valeur au moins double de la somme prêtée.

Il aura aussi le pouvoir d'employer l'encaisse ou le surplus des profits, à l'achat de bons ou inscriptions d'emprunts créés en vertu des lois des Etats-Unis, de cet Etat ou de cette ville, et qui seront payables, bons ou inscriptions.

La Compagnie pourra posséder des propriétés foncières jusqu'à concurrence du quart des profits nets, et le Conseil d'Administration pourra, en outre, acquérir toute propriété qui aura été hypothéquée à la Compagnie, ou la dite propriété qu'il sera nécessaire de vendre; lorsque dans son opinion, cette acquisition sera nécessaire pour la garantie de toute perte.

ARTICLE NEUVIEME.

Un mois après l'expiration du deuxième lundi de janvier, mil huit cent soixante-neuf, et trois mois à dater de l'émission de la première police d'assurance, et pendant le premier mois de chaque année subséquente, les officiers feront faire un tableau estimatif des affaires de la Compagnie pendant l'année écoulée; ce tableau sera présenté et le secrétaire comprendra un état des assurances, des risques d'incendie, de mer et de navigation intérieure, et sera chaque membre de la Compagnie, toute personne ayant droit à un certificat de profit, sera débité d'une part pour tous les risques qu'il aura payés, les profits nets que le montant des primes payées par lui ou sa maison de commerce, ne devra jamais excéder le montant des primes, et sera crédité du montant des profits sur les profits que la Compagnie aura faits sur les risques d'une manière analogue à sa part. Il sera donné au Président et le Secrétaire, portant intérêt à raison de six pour cent par an payable le deuxième lundi de mois de janvier de chaque année, et contenant une condition spéciale que le montant désigné au dit certificat sera responsable de toutes pertes subséquentes que pourra éprouver la Compagnie.

Dans le cas où l'un de ceux qui pourront avoir droit à un certificat de profits serait redevable à la Compagnie de primes créditées sur les livres et non payées au moment où le certificat est exigible, la Compagnie aura le droit de retenir le certificat et les sommes qui pourront être dues; et toutes les primes non payées, dans tous les cas ce présent acte d'incorporation, à moins que le certificat soit retenu pour couvrir une dette d'une compagnie; dans aucun cas la Compagnie conservera ses droits et recours contre le porteur, et dans le cas de mort ou de faillite du certificat, une année après l'émission du certificat, il sera donné au détenteur du certificat, en vertu et du consentement du Conseil d'Administration, avant que la dette n'ait été complètement éteinte.

Dans le cas où des certificats de profit ne seraient pas réclamés par les ayant droit, dans les trois ans qui suivront la date de leur émission, les dits certificats seront annulés et les sommes dues envers iceux, seront portées au crédit des Dépenses Contingentes, sur les livres de la Compagnie. Ces certificats, après avis publié, en anglais et en français, pendant trente jours, dans deux journaux de cette ville, sur le dit avis désignant le montant porté sur le certificat et le nom de la personne à qui il a été émis.

Dans l'émission des certificats de profit, il ne sera pas tenu compte des sommes au-dessous de dix dollars ni des fractions de dizaines; ces sommes seront portées au crédit des Dépenses Contingentes, et appliquées aux paiements à faire pendant l'année suivante.

Les certificats de profit ne pourront être transférés que sur les livres de la Compagnie et avec son consentement.

ARTICLE DIXIEME.

Toute personne qui deviendra membre de cette Compagnie en y effectuant des assurances, devra, avant de recevoir sa police, payer la prime au taux déterminé par le Conseil d'Administration. Le montant des primes ne pourra être repris à la Compagnie, excepté dans le cas spécifié dans l'article suivant, et sera toujours tenu responsable des pertes et dépenses encourues par la Compagnie.

ARTICLE ONZIEME.

Lorsque les profits [illegible] auront dépassé [illegible], le montant des dits profits [illegible] par la Compagnie, excédant le montant [illegible] de la Compagnie sera employé, à mesure que [illegible] les profits de chaque année, à l'achat des certificats conformément à l'article [illegible] seront rachetés par ordre de dates, en commençant par le certificat de la plus ancienne date, au montant de [illegible]; la Compagnie [illegible] aura le pouvoir, à la majorité des deux tiers des membres, de changer la quotité de l'accumulation de capital de la Compagnie; et qu'il ne sera exigé une accumulation de six cent mille dollars. [illegible] jusqu'à la concurrence de six cent mille dollars, le surplus de la dite somme sera appliqué, ainsi qu'il vient d'être dit, au rachat des certificats de profit.

ARTICLE DOUZIEME.

Pendant le premier mois après l'expiration du second lundi de janvier mil-huit cent-soixante-neuf, [illegible] durant le premier mois de chaque année suivante, les officiers de la Compagnie feront, sous serment, et feront publier [illegible] l'article [illegible], un tableau général des affaires de la Compagnie, et spécifiant:

1o Le montant des primes reçues pendant l'année écoulée, spécialement désignées en Risques d'Incendie, Risques de mer et Risques de navigation intérieure.

2o. Le montant des dépenses de la Compagnie pendant l'année.

3o. Le montant des pertes éprouvées pendant l'année, classées et réparties entre les Risques d'incendie, Risques de mer et Risques de navigation intérieure.

4o. La balance en caisse, spécifiant le montant en caisse et le montant représenté par des valeurs de portefeuille, en dépôt en banque, et à la date du [illegible] valeurs.

ARTICLE TREIZIEME.

A une assemblée qui sera convoquée à cet effet, après avis préalable durant trente jours, dans deux des journaux publiés en cette ville, les actionnaires de la Compagnie pourront changer et modifier le présent acte, y faire toutes additions, ou même dissoudre la Corporation, pourvu que les trois-quarts des votes donnés à cette assemblée le décident ainsi; et tous changements, toutes additions, ou modifications, ou toute dissolution, devront être enregistrés conformément à la loi.

ARTICLE QUATORZIEME.

A l'expiration du terme de cet acte d'incorporation, ou plus tôt, ainsi qu'il est dit dans l'article 13ème, trois commissaires seront nommés par le Conseil d'Administration. Sous la surveillance de ces officiers les affaires de la Compagnie seront liquidées ses dettes et obligations payées, et la balance des fonds appliquée au rachat des certificats de profits, sans distinction de date, au prorata. Les mêmes commissaires agiront comme tels, jusqu'à ce que les affaires de la Compagnie soient entièrement réglées, et en cas de décès ou d'incapacité de l'un d'eux, le survivant ou les survivants agiront seuls.

ARTICLE QUINZIEME.

Outre leur part de profits dans les affaires de la Compagnie, les souscripteurs au présent acte auront droit, pour la première année à un intérêt spécial à raison de huit pour cent par an sur le montant des primes qui seront créditées sur leurs billets de souscription; lequel intérêt sera calculé de la date moyenne des dits crédits, jusqu'au quinzième jour de décembre mil-huit cent soixante-et-huit.

Fait et passé en mon étude dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en présence de Marcel T. Ducros et d'Adolphe A. Lenes, témoins compétents, domiciliés dans cette ville, et qui ont signé au dit acte, avec les parties contractantes et moi notaire.

Original signé: Lafitte, Dufilho & Co.—E. Troisgros, —T. Bailly Blanchard, jr.,—C. Cavaroc—et autres.

M. T. Ducros—A. A. Lenes,

EDW. BARNETT, Notaire Public.

Copie conforme à l'original dans les archives de mon bureau.—Nlle Orléans, 20 décembre 1867. EDW. BARNETT, Notaire Public.

24 déc—7,14,22

VENTES JUDICIAIRES

EUGE. ROCHEREAU & CO vs. LOUIS EMILIEN CHARBONNET et als.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,206—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI dix-huit de janvier 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Condé (aujourd'hui de Chartres), de la Levée, du Quartier et de l'Hôpital, formant l'angle des dites rues Condé (aujourd'hui de Chartres) et du Quartier, et ayant, mesure française, soixante pieds de face à la première, sur cent trente-sept pieds six pouces et demi de profondeur et face à la seconde.

Et un autre terrain contigu, derrière au terrain susdécrit, et mesurant quatorze pieds de face à la rue du Quartier, sur soixante-quatre pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur Charbonnet au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Manuel J. de Lizardi, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 11 de juin 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18 déc—16, 27—janv 4, 11, 18

Françoise Tujague vs Emé Hyacinthe Lesseps (Elodie Pardo).

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,306—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai le SAMEDI, dix huit de janvier 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine portion de terre située à Gentilly, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilot irrégulier borné par les Avenues Marigny et St-Bernard et le Chemin de Gentilly, mesurant soixante-dix pieds 7 pouces 2 lignes de face au Chemin de Gentilly et à la place de Bois (?), [illegible] pieds 7 pouces 2 lignes de face à l'Avenue Marigny, 209 pieds 7 pouces 4 lignes de face sur l'Avenue St-Bernard, formant ainsi une ligne de profondeur en ligne droite par l'angle qui forme la jonction de la dite Avenue et le Chemin de Gentilly; le côté qui se trouve sur la droite et le dit Chemin, [illegible] en suivant la ligne prise entre l'Avenue St-Bernard et le Chemin de Gentilly (ou la place de Bois) et ayant 409 pieds 4 pouces [illegible] jusqu'au Chemin de Gentilly. Le tout composé des lots de terre, désignés par les Nos 38, 40, 41, 42 et 43, et d'une portion du lot 39 de terre formant triangle, suivant un plan annexé à un acte d'hypothèque en l'étude d'Octave De Armas, notaire public en cette ville, en date du 4 décembre 1861, par Mme Florian Davis, en faveur des dames Pardo et Lesseps sur la dite propriété.

Ensemble avec toutes les dépendances et appartenances de la dite propriété, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et y attachés.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la manière suivante, savoir:

Une moitié indivise de dame Florian Davis (autrefois Octavie, Elisabeth, Herminie Pardo) suivant acte en l'étude du dit notaire, Octave De Armas, en date du 24 mai 1862, et l'autre moitié indivise de dame A. A. Pardo, suivant acte au rapport du même notaire, en date du [illegible] juin 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

18déc—13 27 janv 4 11 18

JOSEPH WESTERMIER vs JOSEPH STIFT.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 23,975—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-sept de janvier 1868, à 10½ heures A. M., à mon entrepôt No 2[illegible], dans le 2me District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un coffre-fort et l'installation d'une bijouterie située au No 194 rue du Canal.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

13 janv—15,18,22,24,26

CHARLES C. EDEY vs LOUIS C. D'HOMERGUE.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,669—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt huit de janvier 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues St Charles (autrefois Nayades), Quatre rue, Prytanée et Washington. La dite portion de terre mesure soixante pieds de face à la rue St Charles, sur cent vingt huit pieds huit pouces de profondeur et face à la rue Quatrième.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame E. F. Griffin, suivant acte au rapport de N. B. Trist, notaire public en cette ville, en date du 17 novembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: 1o. La somme de six mille huit cent soixante six piastres et soixante six cents ($6,866 66), montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt sur la dite somme au taux de huit pour cent l'an à compter du 17 de novembre 1866 jusqu'au jour de paiement, cinq piastres frais de copie d'acte, deux piastres et demie coût de protêt et les frais d'instance, comptant au moment de l'adjudication.

2o. L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant de son enchère) le paiement de deux billets garantis par hypothèque sur la propriété sus-décrite, souscrits par le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, datés du 17 de novembre 1866, chacun de la somme de six mille huit cent soixante six piastres et soixante six cents ($6,866 66) payables respectivement à deux et trois cent ans de date avec intérêt au taux de huit pour l'an de la date jusqu'à parfait paiement.

3o. Et la balance du prix d'adjudication s'il y avait comptant, au moment de l'adjudication.

GEO W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 déc—5 14 22 et 28 janv

A. ROCHEREAU & Co. vs. l'ICE CONSUMERS ASSOCIATION de la Nouvelle Orléans.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,719—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, quinze de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

1o Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville et désignés par les numéros Dix et Onze de l'ilot numéro Deux, lequel est borné par le Chemin Public, de la Douane, Crossman et Front, d'après un plan dressé par L. H. Pillé, ci-devant voyer, daté du 20 mai 1848 et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun vingt-quatre pieds de face sur chacune des rues Crossman et de la Douane, sur une profondeur de cent trente quatre pieds huit pouces en environ, entre lignes parallèles, courant d'une rue à l'autre.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot susdit, et désigné par le numéro Neuf et mesurant vingt quatre pieds de face sur chacune des rues de la Douane et Crossman sur cent trente quatre pieds huit pouces de profondeur, environ, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de A. P. Montgomery, suivant acte au rapport de Wm. Shannon, notaire public en cette ville, en date du 19 décembre 1865.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

14janv—14,23,31—fév 8,15

La Veuve George Schurbrock vs la Veuve Peter Galligan (Honora Hanley, veuve en premières noces de Timothy Buckley.)

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,015—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, dix de février 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No Trente [illegible] de l'ilot borné par les rues Ste Madeleine, St Marc, Gravier et Perdido, et mesurant trente pieds de face à la rue Ste Madeleine (côté Est), sur cent dix neuf pieds neuf pouces de profondeur.

Ensemble, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Raymond Sauvage, suivant acte au rapport d'Onesiphore Drouet, notaire public en cette ville, en date du 20 décembre 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.

10 janv—10,19,28—4,10 fév

JOHN H. TEUNISON vs JAMES J. TARLETON

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,528—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt et un de janvier 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Jackson, Philip, Chestnut et du Collège autrefois Plaquemine, désigné par le numéro Deux (2) d'après un plan dressé par W. T. Thompson, député-voyer de la ville, daté du 8 d'octobre 1857 et annexé à un acte au rapport d'Edouard Barnett, notaire public en cette ville, daté du 31 novembre 1857.

Le dit terrain mesure, conformément au dit plan, Quarante neuf pieds et 5/8 de ligne de face à la dite rue Jackson, sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et 5/8 de ligne de profondeur, entre lignes parallèles et est formé des terrains numéros Cinq et de la partie des terrains numéros Six et Neuf du dit ilot.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de D. R. Godwin, suivant acte au rapport de James Graham, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 16 de septembre 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20 déc—29 jan 9,14,21

Succession de feu Antoine Michoud.

Trois beaux Terrains sur la rue des Français.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 18 janvier 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Trois lots de terre désignés par les Nos 12, 13 et 14 de l'ilot renfermé par les rues des Français, Champs-Elysées, Girod et St-Jean Baptiste, mesurant, chaque terrain, 32 pieds de face à la rue des Français, sur 100 pieds de profondeur. La rue des Français est couillée et le couillage payé.—Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un crédit d'un an, en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt de date et hypothèque.

Actes de vente pardevant A. Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats-Unis. 9janv—9,12,18.

Postages to Foreign Ports.

The Asterisk (*) indicates that in cases where it is prefixed, unless the letter be registered, prepayment is optional; in all other cases prepayment is required.

COUNTRIES.			
Aden, west coast, British mail	..	33	4
Argentine Republic, via England	..	45	4
via France	30	60	..
Aspinwall	..	10	..
Australia, Br. M. via Southampton	..	33	6
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
by private ship from N. Y. or Boston	..	5	2
French mail (S. Aust'ia only)	*30	*60	..
by Brem. or Ham mail, via Marseilles and Sues	50	102	..
Algeria, French Mail	*15	*30	2
by Brem. & Ham. mail via Trieste	..	55	..
Austria and its States, Pr. closed mail	..	*30	6
do do when prepaid	..	28	..
do by Brem. or Ham. mail	..	*15	3
do do (except prov. in Italy). French mail	..	..	*21
Bahamas, by direct steamer from New York,	..	5	2
Belgium, French mail,	*21	*42	..
closed mail via. England,	..	*27	5
open mail via. London by Am. pkt.	..	21	2
do. do. by British pkt.	..	5	2
Brazil, via. England,	..	45	4
via. France, in Fr. m. from Bordeaux,	*33	*66	..
By American Packet,	..	10	2
Bremen, Prussian closed mail,	..	*30	6
do. do. do. when prepaid,	..	28	..
do. Bremen mail,	..	*10	2
do. Hamburg mail,	..	*15	3
do. French mail,	*21	*42	..
British N. Am. Prov., dist. not over 3000 miles,	..	*10	2
do. dist. exceed 3000 miles,	..	*15	2
Buenos Ayres, via England,	..	45	4
do. via France, by French mail from Bordeaux,	30	60	..
Cape of G. H., Br. m., via Southampton,	..	45	8
do. do. Marseilles,	..	53	8
Chilli,	..	34	6
China, Br'sh M. via Southampton,	..	45	6
do. via Marseilles,	..	53	8
do. by Br'n or Ham. m., via Trieste,	..	55	..
by Brem. or Ham. m. via Marseilles and Suez,	40	72	..
French mail,	30	60	2
by mail to San Fran., thence by pr. ship,	..	3	..
Costa Rica,	..	10	2
Cuba,	..	10	2
Denmark Prussian closed mail (if prepaid 31c.)	..	33	9
by Bremen or Hamburg Mail	..	20	3
French Mail	27	54	..
E. In's, op'n m. via Lon. by A. pkt,	..	5	6
Prussian closed mail, via Trieste (Eng. possess.) Pr. cl. m. via Trieste.	..	68	13
	..	36	13
by Brem. or Ham. m. via Mar's. and Suez.	40	72	..
by Brem. or Ham. m. via Trieste	..	64	..
French mail.	30	60	..
Ecuador	..	34	6
France	*15	*30	2
Frankfort, French mail	*21	*42	..
Prussian closed mail	..	*30	6
do do when prepaid	..	28	..
Brem. or Ham. mail	..	*15	3
German States, Prus. closed mail (if prep 28c)	..	*30	6
French mail	*21	*42	..
Bremen mail	..	*15	3
(except Luxemburg) by Ham.	..	*15	3
Great Britain and Ireland	..	*24	2
Hamburg, by Ham. mail direct from N. Y.	..	*10	2
Bremen mail	..	*15	3
Prussian closed mail	..	*30	6
do when prepaid	..	28	1
French mail	*21	*42	..
Hanover, Prussian closed mail	..	*30	..
do when prepaid	..	28	..
by Bremen or Hamburg mail	..	*15	3
French mail	*21	*42	..
Hayti, via England	..	45	4
Hong Kong, Brit. m. via Mar's	..	53	8
do via Southampton,	..	45	6
by French mail	30	60	2
by Bremen or Hamburg mail	..	55	..
Prussian closed mail	..	36	10
Indian Archipelago, French mail,	30	60	6
Italy, via Bremen or Hamburg mail	..	..	..
British mail via Marseilles	39	45	8
Martinique, via England	..	45	8
Mauritius, Br. m. via Southampton	..	45	6
do do via Marseilles	39	45	8
do French mail	30	60	..
Mexico	..	10	2
Norway Prus. cl. m. (if prep. 38c)	..	42	13
do Bremen or Hamburg mail	..	46	..
do French mail	33	66	..
Nassau, N. Prov. direct steamer from N. Y.	..	5	2
New Grenada, (except Aspinwall and Panama)	..	18	6
Nicaragua, Pacific Slope, via Pana	..	10	2
do Gulf Coast of	..	34	6
Panama	..	10	2
Paraguay, Brit. mail, via England	..	45	4
Peru	..	22	6
Porto Rico, Brit. mail via Havana	..	34	6
Portugal, Brit. mail via England	33	45	8
Prussia, Prussian closed mail	..	*30	6
do when prepaid	..	28	..
by Bremen or Hamburg mail	..	*15	3
French mail	*21	42	..
Russia, Prus. cl. m. (if prep. 35c.)	..	*37	8
by Bremen or Hamburg mail	..	*29	6
French mail	*30	*60	2
Sweden Prus. cl. m. (if prep. 34c.)	..	42	13
do. Hamburg or Bremen Mail,	..	35	..
do. French mail,	33	66	..
Sardinian States (Prussian closed mail if prepaid) 40c.	..	42	11
do. do. French mail,	*21	*42	..
Bremen or Hamburg mail,	*28	..	..
Savoy, District,	*15	*30	2
Roman States, Prussian closed m.,	..	44	..
Bremen or Hamburg,	..	42	..
French mail,	*27	*54	2
Singapore, Br. m. via Southampton	..	45	6
do. via Marseilles,	..	53	8
French mail,	30	60	2
Spain, Br. m. by American packet,	..	21	2
do. do. by British pkt.	..	5	2
do. French mail,	21	42	..
do. by Brem. or Ham. mail,	30	42	..
St. Thomas, by U. S. packet to Kingston, Jamaica,	..	18	6
do. via Havana,	..	34	6
Switzerland, Prus. cl. m. (if prepaid 33c.)	..	*35	9
French mail	*21	*42	2
by Bremen mail	..	*19	4
by Hamburg mail,	..	19	3
Venezuela, British mail via Southampton,	..	45	4
West Indies, British,	..	10	2
not British, (except Cuba),	..	34	6

Routes of Transmission, Etc.

To prevent mistakes at the exchange offices, it is desirable that the particular routes by which letters are to be forwarded from the United States to Europe, should be distinctly written on the covers. Letters intended for transmission in the open mail to England, should bear the direction "open mail via England;" if for transmission in the French mail, they should be directed, "via France in French mail;" if for transmission by closed mail to Prussia, they should be directed "via Prussian closed mail;" if for transmission in the closed mail to Belgium, they should be directed "via Belgian closed mail," and if for transmission by the New York and Bremen line to Bremen, or by the New York and Hamburg line to Hamburg, they should be directed "via Bremen," or "via Hamburg."

It is important that letters addressed to Germany and other European countries, via France, where the single rate per quarter ounce is 21 cents, should be plainly marked to be sent via France; otherwise they may be missent in the open mail to Liverpool by United States packet, the 21 cent rate per half ounce being also chargeable on letters thus forwarded.

Home Insurance Directory.

HOME INSURANCE COMPANIES.

Atlantic Insurance Company, No. 19 Camp street—Edward Rigney, President; H. P. Janvier, Secretary.

Citizens' Mutual Insurance Company, No. 3 Carondelet street—O. Gaillard, President; H. Castarede, Secretary.

Crescent Mutual Insurance Company, corner of Camp street and Commercial Place—Thos. A. Adams, President; Henry O. Ogden, Secretary.

Commercial Insurance Company, No. 11 Commercial Place—S. B. Buckner, President; Geo. Sweet, Secretary.

Factors' and Traders' Insurance Company, No. 39 Carondelet street—Michael Musson, President; Harman Doane, Vice President; Ed. A. Palfrey, Secretary.

Germania Insurance Company, No. 135 Gravier street—D. Michel, President; E. Maier, Secretary.

Great Southern and Western Fire, Marine and Accident Insurance Company, No. 21 Carondelet street—James Longstreet, President; C. Williams, Secretary.

Home Mutual Insurance Company, corner Camp and Natchez streets—Jas. H. Wheeler, President; A. W. Hunter, Secretary.

Hope Insurance Company, No. 21 Camp street—H. Peychaud, President; Lewis Barnett, Secretary.

Louisiana Mutual Insurance Company, corner of Camp and Gravier streets—Chas. Briggs, President; J. P. Roux, Secretary.

Louisiana State Mutual Insurance Company, corner of Common and Carondelet streets—E. Ganucheau, President; L. W. Baquie, Secretary.

Merchants' Mutual Insurance Company, No. 104 Canal street—John Pemberton, President; Paul Fourchy Secretary.

National Marine and Fire Insurance Company, corner of Camp and Common streets—Wm. Whann, President; E. N. Ganucheau, Secretary.

New Orleans Mutual Insurance Company, No. 111 Canal street—J. Tuyes, President; J. W. Hincks, Secretary.

Star Mutual Insurance Company, No. 14 Carondelet street—Placide Fortall, President; N. Augustin, Secretary.

Sun Mutual Insurance Company, No. 61 Camp street—Thos. Sloo, President; Thos. Anderson, Secretary.

Union Insurance Company, No. 112 Canal street—A. Chiapella, President; J. M. Crawford, Secretary.

Weights of Various Kinds of Produce per Bushel.

[According to custom established in the Cincinnati Market.]

Articles.	Pounds.
Apples (dried)	25
Bran	20
Barly	48
Beans white	60
Beans castor	..
Buckwheat	50
Coal, stone	56
Corn, shelled	..
" in Ear	..
" Meal	..
Hair, plastering	..
Lime, unslacked	..
Malt, barley	34
Malt, Rye	40
Oats	33
Onions	56
Peaches (dried)	33
Potatoes, Irish	..
" sweet	..
Peas	..
Rye	56
Seed Blue Grass	10
Seed, Clover	62
" Flax	56
" Hemp	42
" Timothy	45
" Hungarian Grass	50
Salt, Coarse	..
" Fine	..
Sand	..
Turnips	..
Wheat	60

Brooks, Macdonald & Co., Cotton Factors and Commission Merchants, 56 Carondelet street, New Orleans.

James M. Brooks, Louis H. LeGay, Hugh Macdonald, nov23 3m

JUDICIAL SALES.

Pierre François Jouvet vs. Joseph Ignacio Zamora, interdicted, Manuel Zamora, curator.

SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS, No. [illegible]—By virtue of a writ of seizure and sale to me directed by the Honorable the Sixth District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on SATURDAY, the 18th day of January, 1868, at 12 o'clock, M., the following described property, viz:

A CERTAIN LOT OF GROUND, situated in the Second District of this city, in the square bounded by Conti, Dauphin, Burgundy and Bienville streets, measuring thirty feet front on Conti street, by one hundred and twenty feet in depth, together with the house thereon, No. 156, and the dependencies thereof.

[illegible] to-wit: he inherited the mere ownership thereof from Marie Castillon, alias Marie Cheval, by her last will and testament, received by Felix de Armas, then a notary public in this city, on the 18th day of May, 1836, duly homologated in the Court of Probates of this city, and having acquired the usufruct [illegible] Alcina, by act passed before said late notary, Felix de Armas, on the 23d September, 1839.

Seized in the above suit.

Terms—Cash on the spot.

GEO. W. AVERY, Sheriff of the Parish of Orleans.

dec24 jan1, 8, 16, 24

Citizens' Bank of Louisiana vs. George Patterson, David C. McCan and Mrs. W. T. Mallory, Administratrix of Geo. Patterson, and her husband, W. T. Mallory.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No. 23,540.—By virtue of a writ of seizure and sale directed by the Honorable the Second District Court of New Orleans, in the above entitled cause, to Harry T. Hays, late Sheriff, and by said late Sheriff to me transferred, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on TUESDAY, the eleventh day of February, 1868, at 12 o'clock m., the following described property, viz:

A CERTAIN LOT OF GROUND, together with all the buildings and improvements thereon, rights, privileges, and appurtenances thereunto belonging, or in any wise appertaining, situate in the First District of this city, in the square bounded by Delord, Louisa, New Levee and Pearl (now Commerce) streets, and designated as lot No. Two, on a plan drawn by C. F. Zimpel, Surveyor, dated the 16th of December, 1834, and deposited as plan No. 13, in the office of Felix Grima, late a notary public in this city. Said lot measures forty six feet front on Delord street, forty feet four inches in width in the rear, and one hundred and two feet ten inches in depth.

Together, also, with sixty seven Shares of the Capital Stock of the Citizens' Bank of Louisiana, secured by mortgage on said property.

Being the same property which defendants David C. McCan and George Patterson acquired by purchase from the succession of J. Berry, as per act passed before Theo. O. Stark, notary public in this city, on the 10th day of March, 1837.

Seized in the above suit.

Terms—This being the second and last auction the said property will be definitively adjudicated to the highest and last bidder for what it will bring at twelve months credit, the purchaser to furnish a stock note in favor of the Citizens' Bank of Louisiana for the sum of thirteen hundred and forty-nine dollars (1349) payable on the first of June, 1868, fixed or renewable at the will of the bank. The purchaser to assume all the obligations and responsibilities of a stockholder of the Citizens' Bank, and the stock note so furnished to be identified with the act of mortgage passed by J. Berry and wife in favor of the Citizens' Bank of Louisiana, of date October 5th, 1836, before Seghers, late a notary public in this city; and for the balance of the price of adjudication the purchaser to furnish his bond, with good and sufficient security, bearing five per cent. interest per annum from date and special mortgage on the property sold, until final payment. Said purchaser to deduct and pay in cash the amount of printing, clerks, sheriff's fees, commissions, &c., say about $377 00, and, furthermore, the State, Parish and Municipal taxes, the amount of which is not yet ascertained.

GEO. W. AVERY, Sheriff of the Parish of Orleans.

jan11 19 26 feb4 11

LEGAL NOTICES.

THE STATE OF LOUISIANA—FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.—I hereby certify, that on the 12th day of December, 1867, judgment was rendered in this Court, in the following entitled suit, in the words and figures following, to wit: No. 19,768—Anna C. Jones, wife of George W. Smith, vs. George W. Smith, her husband.—It is ordered, adjudged and decreed that the judgment by default herein entered on the 7th inst., be now confirmed and made final; that there be judgment in favor of plaintiff, Mrs. Anna C. Jones, wife of George W. Smith and against the defendant, her husband aforesaid, decreeing a separation of property between her and her said husband; that defendant be condemned to pay to plaintiff the sum of five thousand and eighty-two dollars with legal interest thereon from judicial demand until paid, and costs of suit, and with the wife's mortgage for the restitution of dotal and paraphernal property, upon all the property, movable or immovable, of the said husband. It is further ordered, adjudged and decreed that plaintiff be further recognized as the owner of a tract of land situated in the parish of St. Tammany, in this State, fully described by her act of purchase passed before J. B. Noyes, Commissioner for Louisiana, on the 7th day of August, 1866, and of the household effects and furniture contained in the residence at the corner of Bayonne and Canal streets, in this city.

Judgment rendered 12th December, 1867.

Signed 12th December, 1867.

PAUL E. THEARD, Judge. R. C. BOND, Clerk.

In testimony whereof, I have hereunto set my hand and affixed the seal of the said Court, at the city of New Orleans, on this 18th day of December, in the year of our Lord, one thousand eight hundred and sixty-seven.

L. A. LANDRY, Deputy Clerk.

dec21 St ln 7od

STATE OF LOUISIANA—SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.—I hereby certify, that on the Nineteenth day of December, 1867 judgment was rendered in this Court in the following entitled suit in the words and figures following, to wit: No. 20,487—Marie Lomontay, wife of Joseph Avenard vs. Jos. Avenard, her husband.—On motion of F. J. Buleson, Attorney for the plaintiff in this cause, and on producing to the Court due proof in support of her demand, the Court considering that the law and evidence are with plaintiff; it is adjudged and decreed that the judgment by default herein entered on the 13th December inst., be now confirmed; that there be judgment for the plaintiff Marie Lomontay, against the defendant, Joseph Avenard, her husband, decreeing a separation of property between her and her said husband, and that defendant pay costs.

(Signed) G. DUPLANTIER, Judge.

In testimony whereof, I have hereunto set my hand and affixed the seal of said Court, at the city of New Orleans, on this 24th day of December, in the year of our Lord, one thousand eight hundred and sixty-seven, and the 92d year of the independence of the United States.

F. J. LAIZER, Deputy Clerk.

dec28 jan15 25

STATE OF LOUISIANA—SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.—The State of Louisiana, to all whom these presents shall come, greeting:

Whereas Ignatius Szymanski having purchased at a sale made by the Sheriff of the Parish of Orleans, the property hereinafter described, has applied to the Clerk of this Court, in whose office the deed of sale was recorded on the 9th day of February A. D., 1860, for a monition, or advertisement, in conformity to an Act of the Legislature of the State of Louisiana, entitled "An Act relative to monitions and mode of proceeding;" approved the 10th day of March, 1834.

Now, therefore, know ye, and all persons interested herein are hereby cited and admonished, in the name of the State of Louisiana, and of the Sixth District Court of New Orleans, who can set up any right, title or claim to and in the property hereinafter described, in consequence of informality in the order, decree or judgment of the Court under which the sale was made, or any irregularity or illegality in the appraisements and advertisements in time, or manner of sale, or for any other defect whatsoever; to show cause within thirty days from the day the monition is first inserted in the public papers, why the sale so made should not be confirmed and homologated.

The said property was sold by the Sheriff of the Parish aforesaid, on the Sixth day of February, A. D., 1860 by virtue of a decree of this Court, rendered on the 12th day of November, A. D. 1859, in a suit entitled, Bank of America vs. J. B. Dupeire et al, No. 7,395, of the docket of this Court, in which suit the said Ignatius Szymanski became the purchaser for the price of $[illegible] cash.

Description of property, as given in the Judicial Conveyance viz:

A LOT OF GROUND, situated in the Third District of this city, in Borry Closed, having French measure, sixty feet front on the Mississippi river by a depth of two hundred and eighty feet; together with all the buildings and improvements thereon, between Cloues and Montegut streets, bounded above by property now or formerly of Roeda, and below by property now or formerly of Jerome Jorda.

Witness the Hon. G. Duplantier, Judge of our said Court, the 27th December, A. D., 1867.

jan 4 18 feb1 F. J. LAIZER, Deputy Clerk.

DR. F. H. KNAPP, Dental Surgeon,

HAS removed to 147 CARONDELET STREET, where he is prepared to attend to the practice of his profession in all its branches and according to the new and scientific improvements in the art.

The success of his operations for the last 27 years in New Orleans is too well known to the public to require any comment from himself.

Teeth extracted by the latest improved method, POSITIVELY WITHOUT PAIN, and not the LEAST DANGER OR INJURY to the patient. nov 12 6m

DR. CHARLES E. KELLS, DENTIST.

OFFICE and Residence No. 14 Dauphin Street, second house from Canal street, near LOPEZ'S.

TEETH EXTRACTED WITHOUT PAIN under the influence of NITROUS OXYD GAS. dec28 tf

J. A. CASADAVANT, SURGEON DENTIST, NO. 196 CANAL STREET, BETWEEN BURGUNDY AND RAMPART STS.

HE continues to perform all operations in Dental Surgery in the most scientific manner. Consultations in French, Spanish and English. sept1 tf

DR. DUPERRON,

Bienville Street, No. 66, corner Royal,

CAN be consulted, for all Surgical and Mechanical Operations in the Mouth, daily, from 8 A. M. to 4 P. M. Special attention is given to Artificial India Rubber Settings, now so generally used on account of their neatness, adaptability and cheapness.

Teeth extracted without pain or danger, by general or partial anesthesia. Terms moderate. dec31 1m

Stevens House,

21, 23, 25 & 27 BROADWAY, N. Y.

Opposite Bowling Green,

ON THE EUROPEAN PLAN.

THE Stevens House is well and widely known to the traveling public. The location is especially suited to merchants and business men; it is in close proximity to the business part of the city—is on the highway of Southern and Western travel—and adjacent to all the principal Railroad and Steamboat depots.

THE STEVENS HOUSE has liberal accommodations for over 300 guests—it is well furnished, and possesses every modern improvement for the comfort and entertainment of its inmates. The rooms are spacious and well ventilated—provided with gas and water—the attendance is prompt and respectful—and the table is generously provided with every delicacy of the season—at moderate rates. The rooms having been refurnished and remodeled, we are enabled to offer extra facilities for the comfort and pleasure of our Guests.

sept11 6m GEO. K. CHASE & CO., Proprietors.

TREATMENT —OF— SECRET AND CUTANEOUS DISEASES, SIPHILIS, GONORRHEA, ULCERATIONS, OBSTRUCTIONS, ERUPTIONS, EXEMA, SCROFULA, SCURVY, &c.

E. GAUDOZ, Druggist, from the Paris University.

CORNER CONTI AND BURGUNDY STREETS. sep23 tf

Summer Arrangement.

PARENTS and Young Gentlemen can make liberal arrangements, and themselves and sons be qualified, by early fall, for positions worth $1000, $2000, or $3000 per annum, if they apply at DOLBEAR COMMERCIAL COLLEGE, corner of Camp and Common streets, immediately. A Business Education is the best fortune for young Gentlemen. There are Professors for Penmanship, Bookkeeping, Commercial Calculations, Commercial Law, English French Spanish, German, Latin, Greek, and the higher Mathematics.

RUFUS DOLBEAR, President. my 26 1y

Choice Lumber for Counters, &c.

10,000 FEET of choice black Walnut LUMBER, suitable for counters, for sale, on reasonable terms, to close a consignment. Also a supply of YELLOW PINE LUMBER and Tongued and Grooved FLOORING and CEILING.

For sale by ALEX. McCONNELL, 146 Carondelet street.

O. B. GRAHAM & CO.,

139....GRAVIER STREET....139

Between Camp and St. Charles Streets.

Importers of Foreign and Domestic DRY GOODS,

Agent for the York Street Flax Spinning Company of Belfast.

RESPECTFULLY call the attention of the trade to their very Extensive Stock now in store and arriving by first vessels from Europe, consisting of the following: Irish Linen, Printed Linen, Pillow Case Linen, Linen, Sheeting, Drawer Linen, Linen Shirts and Shirt Fronts, Brown and Bley Linen, Linen Checks, Planters' Linen, White and Brown Linen Nettings, Linen Cambric Handkerchiefs, Long Lawns, White Lawns, Printed Lawns, Damask in pieces, Damask Cloths, Napkins and Towels, Diapers, Brown and Bleached Huckaback, Drillings, Ducks, Hollands, Burlaps, Bobinets, Swiss Muslins, Tape Checks, Union and Cotton Checks, Ginghams, Tartan Checks, Prints, Turkey Red, Madder Handkerchiefs, Sweel Cotton and Flax Thread, etc. etc.

Lost.

A CERTIFICATE, No. 2033, of twelve shares of Bank of New Orleans, dated September 19th, 1860. Application has been made to the Bank for a new Certificate. J. RYKOSKI. dec13 6w 1taw

---

Citizens' Mutual Insurance COMPANY.

TENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

Total premiums for the year ending Nov. 30, 1866....$[illegible]

Fire premiums....$[illegible]
Marine....[illegible]
River....[illegible]—$386,315 [illegible]

Less unterminated risks....$7,946 00
Returned premiums....2,942 00—50,888 [illegible]

Net earned premiums....$335,427 [illegible]

Losses paid:
[illegible]
Marine losses....104,111 [illegible]
River losses....18,047 [illegible]

$224,356 [illegible]

Re-insurance....16,463 11
Twenty and twenty-five per cent. returns....20,019 74
Add expenses, internal revenue taxes, profit and loss, interest on scrip less interest, etc....31,261 31—296,118 [illegible]

Net profits....$39,310 [illegible]

Net earned premiums 30th Nov., 1866....$335,427 [illegible]
Less amount on which twenty and twenty-five per cent. have been returned....179,666 [illegible]

Amount participating in profit....$146,761 [illegible]

The company have the following assets:
Bills receivable....$25,108 37
Premiums in course of collection....116,967 06
Invested in bank stocks....71,301 50
Loans on pledge....26,427 70
Loans on mortgage....12,387 43
Invested in railroad bonds....9,350 00
Invested in scrip of insurance company....30,652 06
Cash on hand....30,300 22

$346,778 [illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

O. GAILLARD, President. H. CASTAREDE, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of Orleans,

Sworn to and subscribed before me this 17th day of December, 1866. PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.

The Board of Trustees have resolved to declare a scrip dividend of Twenty-five per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 30th November, 1866, for which certificates will be issued on and after the second Monday in February next; and have further resolved to pay six per cent. on the outstanding certificates of scrip, on and after the second Monday in February, 1868.

TRUSTEES:

J. Lorber, A. Miltenberger,
A. Verlein DeGray, J. Legnere,
John Gauche, L. Grand,
Jas. A. White, T. Avendano,
O. Gaillard, A. H. D'Mesa,
J. A. Stone, F. Mathon,
A. Sidault.

Office, No. 3 Carondelet street.

Sun Mutual Insurance Company

OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE Co. } New Orleans, 61 Camp street.

ELEVENTH ANNUAL STATEMENT Of the affairs of the SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS, FOR THE YEAR ENDING DECEMBER 31, 1866.

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1866, viz:
On Fire Risks....$281,380 [illegible]
On Marine Risks....68,166 [illegible]
On River Risks....260,054 [illegible]

$609,601 44

Unterminated Risks, December 31, 1865....[illegible]—$722,684 [illegible]

Deduct:
Unterminated Risks, December 31, 1866....66,865 00
Return Premiums Dec. 31, 1866....4,597 16—71,462 16

Net Earned Premiums December 31, 1866....$651,342 28

Losses paid during the same period, viz:
On Fire Risks....$96,277 15
On Marine Risks....40,519 [illegible]
On River Risks....281,121 [illegible]—$418,216 [illegible]
Add Reinsurance....4,287 [illegible]
Fifteen, Twenty and Twenty-five per cent. Discount on premiums....103,399 81
Amount reserved for unadjusted Losses....80,000 00
Expenses, Taxes, Profit and Loss, less Discount and Interest, etc....30,997 62

$565,562 [illegible]

Net Profits....$85,779 [illegible]

Net Earned Premiums....$651,342 [illegible]
Less Amount of Premiums on which Fifteen, Twenty and Twenty-five per cent. have been returned....282,082 14

Amount of Net Earned Premiums Participating in Profits....$139,[illegible]

The Company have the following assets, viz:
Invested in City and State Bonds valued at....$430,390 00
Invested in Bank and Gas Stocks, valued at....173,011 00
Loans on Pledge....[illegible]
Loans on Mortgage....[illegible]
Bills receivable....[illegible]
Premiums Due in course of Collection....[illegible]
Scrip of other Insurance Companies....[illegible]
Uncurrent Funds....[illegible]
Cash on hand....[illegible]

$1,088,[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company. THOMAS SLOO, President. THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, } Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 16th day of January, 1867. G. H. BRAUGHN, Second Justice of the Peace Parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay six per cent. interest on the outstanding certificates of profits, on and after the 11th of February next, and to redeem, on and after that date FIFTY PER CENT. of the Scrip of 1858. And they have further declared a Scrip Dividend of FIFTY PER CENT. on the net earned participating premiums of the year ending December 31, 1866, for which certificates will be issued on and after the 15th day of March next.

THOMAS SLOO, President. JNO. G. GAINES, Vice-President. THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS:

Jno. G. Gaines, H. T. Lonsdale,
Jno. C. Ricks, Sumpter Turner,
E. J. Hart, B. Bloom,
J. H. Stauffer, J. S. Bree,
Henry Renshaw, Thos. A. Adams,
Thos. Sloo, J. C. Sacoll.

Louisiana Mutual Insurance Co.

THIRTEENTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement:

Total Premiums for the year ending 28th February, 1867....$888,120 [illegible]

Viz—Fire Premiums....$403,773 83
Marine Premiums....201,277 22
River Premiums....282,974 [illegible]

$888,120 [illegible]

Less Return Premiums....$ 4,312 10
Less Unearned Premiums....40,394 00

$ 44,707 10

Net Earned Premiums 28th February, 1867....$798,433 [illegible]

Losses Paid:
Fire Losses....$149,358 [illegible]
Marine Losses....121,985 [illegible]
River Losses....205,175 [illegible]

$476,517 [illegible]

Reinsurance....63,394 [illegible]
Expenses, Taxes, Interest, Discount, etc....56,273 87
Discount in lieu of Scrip....77,770 [illegible]

$658,955 [illegible]

Net Profits....$139,477 41

The Company have the following Assets:
Invested in Real Estate....$36,850 [illegible]
Invested in Mortgage on Real Estate....65,982 [illegible]
Invested in City and other Bonds....20,000 [illegible]
Invested in Bank and other Stocks....111,955 [illegible]
Invested in Scrip of Insurance Companies....121,727 [illegible]
Loaned on Pledge....22,150 [illegible]
Bills Receivable....34,956 [illegible]
Premiums in course of Collection....101,636 [illegible]
Cash on hand....162,638 [illegible]

$738,448 31

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHAS. BRIGGS, President. J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, } Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 19th day of March, 1867.

PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.

The Board of Trustees have resolved to declare a Scrip Dividend of Thirty per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 28th February, 1867, for which certificates will be issued on and after the 1st day of July next.

Six per cent. Interest on all outstanding certificates of Scrip will be paid on the second Monday of May, 1867, to the holders thereof or their legal representatives.

CHAS. BRIGGS, President. ANT. CARRIERE, Vice President. J. P. ROUX, Secretary.

TRUSTEES:

Charles Briggs, A. R. Montgomery,
Ant. Carrière, Chas. Weisbang,
Geo. A. Fosdick, A. Lescout,
Mason Pilcher, Frank Williams,
E. Brugier, Thomas Byrne,
Chas. Lafitte, John Thornhill,
John S. Mennsell, W. A. Violett,
P. Anderson, D. Piaggio,
Alfred Kearny, Hugh Macdonald,
A. Freriche, Harlow J. Phelps,
Geo. W. Dunbar, Wm. H. Pinckard,
E. F. Stockmeyer, Henry H. Bryan,
Geo. W. Hynson, John R. Wells,
Arch'd Montgomery, J. B. Ebiere,
Henry J. Vose, George Foster,
E. Marquese, Andrew Stewart,
L. B. Potkier. mh21

JACOB OTT, Carpenter.

Special attention given to REPAIRING of STORES and DWELLINGS.

Cisterns Made and Repaired.

Orders left at 28 Tivoli Circle, or at L. DURAND, corner Toulouse and Chartres streets, promptly attended to.

Factors' and Traders' INSURANCE COMPANY.

39....Carondelet Street....39

NEW ORLEANS.

ALL DIVIDENDS IN THIS COMPANY ARE PAYABLE IN CASH.

Amount of Premiums received in the first year (for eight months) of its business, ending 30th April, 1867—$413,636 42.

ASSETS

30th April, 1867....$546,816 91

The Company continues to issue Policies against Loss and Damage by fire and the perils of rivers and seas at the current rates of premium.

MICHEL MUSSON, President. HARMON DOANE, Vice President. ED. A. PALFREY, Secretary.

TRUSTEES:

James Hewitt, J. J. Warren,
W. A. Johnson, Wm. Ball,
J. W. Burbridge, Robert Pitkin,
Jno. L. Noble, Alf. H. Isaacson,
Moses Greenwood, Rich'd Milliken,
Alfred S. Huntington, Sam'l E. Moore,
Hugh McColl, Wm. H. Henning,
Marshall J. Smith, Thos. M. Scott,
L. Caulfield, Joseph Bloch,
John Chaffe, J. B. Jennings,
L. H. Terry, R. T. Buckner,
Jos. D. Blair, H. H. Ware,
Sam'l Friedlander. aug11 6m

CITY OF NEW ORLEANS.

STATE TAX COLLECTOR'S OFFICE, } SECOND DISTRICT, Jan. 2, 1868.

In accordance with the following order, I hereby notify the Tax Payers of the Second District to call at my office, and settle said Tax forthwith.

L. E. LEMARIE, State Tax Collector, Second District of New Orleans, corner St. Peter and Chartres streets.

AUDITOR'S OFFICE, STATE OF LOUISIANA, } New Orleans, Dec. 30, 1867.

To L. E. Lemarie, Esq. State Tax Collector Parish Orleans, Second District:

Sir—The State Constitutional Convention, now in session in this city, having passed an Ordinance levying a tax of ONE MILL upon the dollar on all taxable property, to pay the expenses of said Convention.

You are hereby directed to proceed immediately to collect said Tax, the same to be reported to you as the "Convention Tax," and to be calculated upon the assessment of 1867, and payable only in the legal currency of the United States.

You are to pay the Treasurer of the State at the end of every ten days, under oath, all sums collected by you under this ordinance, less the amount of your commission, which is the same as for collection of other State taxes; and to make your final settlement for the same on or before the first day of April, 1868.

The taxable property in your parish, on the assessment of 1867 being $39,961,909, the tax will be $39,921 [illegible].

Inclosed is a copy of the ordinance referred to. Very respectfully, H. PERALTA, Auditor.

jal 10t

New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad.

U. S. MAIL ROUTE BETWEEN NEW ORLEANS AND WESTERN LOUISIANA AND TEXAS.

The Railroad FERRY BOAT will leave the foot of St. Ann street, opposite Jackson Square, DAILY, at 7½ A. M., connecting with the PASSENGER TRAIN leaving Algiers at 8 A. M.

Shippers and consignors of freight, by giving notice to the New Orleans Transfer Company, corner Camp and [illegible] livered in any part of the city at reduced rates of drayage.

Freight for vicinity of the road, for Bayou Teche, and for Opelousas, delivered at New Iberia or St. Martinsville, received daily, (Sundays excepted) from 7 A. M. to 5 P. M. at the foot of St. Ann street.

Freight for all points on Bayou Lafourche, between Labadieville and Lockport, for Bolanger Canal, and for Houma, will be received and transported through, via Raceland, Lafourche and Terrebonne stations, at through steamboat rates.

All outward freight payable at the time of shipment, and all inward freight on delivery.

G. W. R. BAYLEY, Superintendent.

dec1 tf

PONTCHARTRAIN RAILROAD

FALL AND WINTER ARRANGEMENT.

ON and after September 17th, 1867, the trains on this road will leave as follows:

FROM CITY END.		FROM LAKE END.	
4½ o'clock A. M.	horse cars	5½ o'clock A. M.	st'm train
6½	st'm train	7	..
7½	..	8½	..
9	..	9½	..
10½	..	11½	..
12 M	..	1 P M	..
2 P M	..	2½	..
3	..	3½	..
4	..	4½	..
5	..	5½	..
6	..	6½	..
7	..	8	horse cars

Fare to and from the Lake, same day, 25 cents.

Passengers for Gentilly must notify the Conductor prior to departure of cars. Fare 15c. each way.

GEORGE PANDELY, General Superintendent. nov7 tf

THOMAS B. BODLEY & CO.

DEALERS IN

MACHINERY

—AND—

AGRICULTURAL IMPLEMENTS

All descriptions of SAW MILL, FLOURING, and GOR MILL MACHINERY. WOOL CARDING MACHINES. CIRCULAR SAWS

Shafting, Belting, Wood Working machinery, etc. etc., constantly on hand.

General agents for the Southwest for Wood & Mann's Portable Engines and Coleman's Patent Corn and Flouring Mills.

THOMAS B. BODLEY & CO., No. 9 Perdido street, adjoining Masonic Hall. ab10 1y

Succession Joseph Boujonos.—No. 677—Lafourche.

JOSEPH BOUJONOS, commonly known as Antoine Andrieux, and whose real name is supposed to have been Jose Bernavich, thought to be an Italian by birth, died in the parish of Lafourche, about 25 miles below Thibodeaux, at his residence, on the 18th of January, 1866, where his succession was opened as a vacant estate, on the 18th January, 1866.

None of his heirs having yet presented themselves, this notice is given for the information of all whom it may concern.

Thibodaux, Lafourche, 9th January, 1868. MATHURIN BOURG, Curator, or BUSH & GOODE, Att'ys at Law, No. 22 Camp street, New Orleans. jan9 3t law

GIVEN, BROWN & Co.,

H. F. GIVEN, D. A. GIVEN, W. G. BROWN, R. E. DUNKERSON.)

Successors to Given, Watts & Co.,

COTTON FACTORS AND GENERAL COMMISSION MERCHANTS,

136 Common Street, New Orleans. jy28 6m

Carpet Warehouse,

No. 19....Chartres Street....No. 19

A. BROUSSEAU & CO., IMPORTERS,

OFFER at low prices—

CARPETING—English and American of all kinds, Floor, Furniture and Enamel Oil Cloths.

MATTINGS—300 rolls China, 100 pieces Cocoa.

WINDOW SHADES, Table and Piano Covers.

CRUMB CLOTHS—Bronze, Linen and Felt.

CURTAINS—Lace, Rep, Worsted, Damask, etc.

FURNITURE COVERING—Linen and Cotton, Stripes, etc.

CORNICES, Bands, Pins, etc. sep25 1y

Rice Mills! Rice Mills!

HAVING secured the services of Mr. PETER McKINLAY, the inventor of the most approved RICE FOUNDER, now in use, who has been for more than thirty years engaged in the construction, erection and management of RICE MACHINERY, we are now prepared, under his supervision, to construct all kinds of Machinery required in the preparation of RICE for the market, and to furnish all necessary drawing and specifications.

A model of McKinlay's Patent Rice Huller, suitable for those who cultivate Rice for domestic consumption can be seen at our establishment.

LEEDS & CO., nov14 3m Corner of Delord and Foucher streets.

LEEDS'S FOUNDRY,

(ESTABLISHED IN 1825.)

Corner of Delord and Foucher Streets.

WE beg leave to inform our friends and the public generally that we are prepared, as formerly, to manufacture Steam Engines, Boilers, Sugar Mills, Sugar Kettles, Draining Machines, Saw Mills, Cotton Presses, Newell Screws, Gin Gearing Furnace Mouths, Grate Bars, all kinds of Plantation and Steamboat Works, and every description of Machinery for the South.

sept14 6m LEEDS & CO.

Postal Information.

TO THE BRITISH NORTH AMERICAN PROVINCES.

Cape Breton, Prince Edward's Island and Nova Scotia. To Newfoundland prepayment required. To Canada and New Brunswick, 10c. per ½ oz., any distance. "10 cents when not over 3,000 miles from the line of crossing. "15 cents when distance exceeds 3000 miles. Prepayment optional

Steamers of the Cunard line sail from Boston twice each month, touching at Halifax, and when letters are sent by that conveyance for Nova Scotia, Newfoundland, Cape Breton and Prince Edward's Island, the U. S. postage is 5 cents the single rate, to be pre-paid. The inland rate is collected on delivery. On newspapers by this route, the postage is two cents each.

RULES FOR RATING LETTERS, &C.

1. In the United States and British Mails.—Letters exchanged with the United Kingdom of Great Britain and Ireland, or addressed to British Colonies and foreign countries, for transmission in the open mail via England, are charged with United States and British postage, at a single rate for each weight of half an ounce or under.

In the case of letters to be forwarded in the British mail for transmission from England "via Marseilles," the French postage is rated at 6 cents the quarter ounce, except on letters for Java, China, Labuan, Borneo, Japan, the Moluccas and Philippine Islands, which are rated at 8 cents per quarter ounce, and except, also, on letters for Syria and Tunis, by French packet, when the single French rate is 12 cents per quarter ounce.

2. In the United States and French Mails.—Letters in the mail to France are to be charged with single rate of postage, if not exceeding the weight of one quarter ounce; double rate if exceeding a quarter, but not exceeding half an ounce; and so on, an additional rate being charged for each quarter ounce, or fractional part of a quarter ounce.

The rates by "French mail" are in full to destination, except the following places, viz: Aden, Batavia, Ceylon, China, cities of Turkey in Europe, except as herein mentioned, via Austria, countries to which correspondence can be sent via Suez, countries beyond seas via France, others than those enumerated, East Indies, Gibraltar, Hong Kong, Java, Mauritius, Montenegro, Penang, Portugal, Isle of Re-Union, Servia, (except Belgrade,) Shanghai, Singapore and Spain. The limit of payment to Spain, Portugal and Gibraltar, is Behobie; to Servia (except Belgrade), Montenegro, and cities of Turkey in Europe, except as herein mentioned, "via Austria," the frontier of Turkey and Austria; to Aden, East Indies, Ceylon, China, and other countries via Suez, the seaports of the Indies, or of the sea of China to which the English packets ply; and to places beyond seas, or other than those designated the limit is the port of arrival in the country of destination.

3. In the Mails to Prussia, or to Belgium.—Letters in the United States and Prussian closed mails, and in the mails exchanged with Belgium are charged with single rates of postage if not exceeding half an ounce in weight; double rate if exceeding half an ounce, but not exceeding two ounces; quadruple rate if exceeding an ounce, but not exceeding two ounces; and so on, for greater weights, charging two rates for every ounce or fractional part of an ounce over the first ounce. As this scale of progression differs from that followed in respect to domestic letters, great care is required to prevent mistakes.

4. In the Mails to Bremen, or to Hamburg, &c. Letters addressed to the German States, &c., when sent via Bremen or Hamburg; and letters addressed to the British North American Provinces, are rated in the same manner as domestic letters, one rate being charged for each half ounce or fractional part of half an ounce.

General Directions.—Postmasters should be careful where the postage is prepaid, to collect the proper amount. They should be particular to notice the route indicated on the envelopes of letters, and to collect postage accordingly. Letters mailed at some offices, marked "via England," or "via Prussian Closed Mail," for a German State, are frequently taken upon the prepayment of Bremen rates, and those marked "via Bremen," at Prussian closed rates, &c.

ROUTES OF TRANSMISSION, &C.

To prevent mistakes at the exchange offices, it is desirable that the particular routes by which letters are to be forwarded from the United States to Europe, should be distinctly written on the covers. Letters intended for transmission in the open mail to England, should bear the direction, "open mail via England;" if for transmission in the French mail, they should be directed, "via France in the French Mail;" if for transmission by closed mail to Prussia, they should be directed, "via Prussian closed mail;" if for transmission in the closed mail to Belgium, they should be directed, "via Belgian closed mail;" and if for transmission by the New York and Bremen line to Bremen, or by the New York and Hamburg line to Hamburg, they should be directed, "via Bremen," or "via Hamburg."

It is important that letters addressed to Germany and other European countries, via France where the single rate per quarter ounce is 21 cents, should be plainly marked to be sent "via France;" otherwise they may be mis-sent in the open mail to Liverpool, by United States packet, the 21 cent rate per half ounce being also chargeable on letters thus forwarded.

Weights of Produce.

As established by Law or Custom in New Orleans.

GRAIN WEIGHTS.

		per bushel.
Wheat	60 lbs.	"
Corn shelled	56	"
" in ear	70	"
Oats	32	"
Rye	56	"
Buckwheat	52	"
Barley	48	"
Malt	34	"
Beans	60	"
Cow Peas	60	"
Irish Potatoes	60	"
Onions	54	"

Southern Express Company. EXPRESS FORWARDERS New Orleans, January 9, 1868.

IMPORTANT NOTICE.

ON and after this date, ALL GOODS sent in charge of this Company between New Orleans and Northern and Eastern cities will be forwarded by INLAND ROUTE (at regular inland rates) unless otherwise ordered by the shipper.

jan9 1w J. W. AFFRON, Agent.

STEAMSHIPS, &c.

Only Direct Line to France.

The General Trans-Atlantic Company's New Line of First-Class Mail Steamships Between New York and Havre, Calling at Brest.

THE splendid new vessels on this favorite route for the Continent are the following:

NAPOLEON III....Lemarie....Saturday, 11th Jan.
PEREIRE....Duchesne....Saturday, 25th Jan.
VILLE DE PARIS..Surmont....Saturday, 8th Feb.
ST. LAURENT....Bocande....Saturday, 22d Feb.

PRICE OF PASSAGE (IN GOLD) TO BREST OR HAVRE.

First Cabin, $150; Second Cabin, $85, including table wine for either class.

TO PARIS—(Including Railway Tickets, furnished on board):

First cabin....$155
Second cabin....$88

Baggage checked through to Paris.

The steamers of this line do not carry steerage passengers.

Medical attendance free of charge.

Persons leaving for France may obtain their passage ticket here, in New Orleans, by applying to the undersigned, instead of writing or telegraphing to New York.

For passage, apply to VICTOR PERRILLIAT, 127 Common street. nov1 6od

For New York Direct.

The Cromwell Line.

This line is composed of the following steamships:

GEO. WASHINGTON, CORTES,
GEO. CROMWELL, GEN. MEADE,
GEN. GRANT, SHERMAN.

The steamship GEO. WASHINGTON, E. V. Gager, Commander,

will leave her wharf, foot of Toulouse street, on SATURDAY, January 18th, at 8 A. M.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through Bills of Lading given for the same.

For freight or passage apply to ALFRED MOULTON 41 Carondelet street. my4 1y

Independent New Orleans, Coast and Lafourche Packet.

THE A No. 1 light draught steamboat HETTY GILMORE, W. H. King, master, J. A. Purcell, clerk, leaves New Orleans every MONDAY, at 5 o'clock P. M., and every WEDNESDAY and SATURDAY, at 10 o'clock A. M. For freight or passage apply on board.

N. B.—The HETTY GILMORE is free and independent and does not belong to any association whatever. dec19 1m

EIGHTEENTH ANNUAL STATEMENT OF THE

Crescent Mutual Insurance Company.

MAY 23, 1867.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th of April, 1867:

Fire Premiums for year....$396,093 91
Marine Premiums for year....160,885 65
River Premiums for year....284,577 36

Total....$841,556 92

Total net earned Premiums....$736,784 54

Paid Fire Losses....$110,483 49
" Marine Losses....124,562 47
" River Losses....287,957 02
" Taxes....33,660 44

Paid Profit and Loss, Reinsurance, Discount in lieu of Scrip, Interest, General Expenses, less discount....151,921 29—708,589 71

Net Profits....$44,204 [illegible]

The Company have the following Assets:
Bills Receivable....$40,154 78
Loans on Bond and Mortgage....82,843 33
Loans on Pledge of Stocks....22,506 95—145,505 06
Foreign and Domestic Scrip and Scrip Account....46,166 62
Real Estate....70,000 00
Cash on hand....136,118 97
Consolidated 6 ₩ cent Bonds....$30,000 00
City Bonds....95,580 00
Bank Stocks' Account....175,677 17
Valletta Dry Dock Company....12,000 00
Merchants' Exchange....1,000 00
N. O. Lightering and Wrecking Company....500 00—315,757 17
Due for Premiums in course of collection....79,376 44

Assets....$792,014 35

The Company have also—
Suspended Notes, Stocks and Bonds....$436,365 21
Forfeited Scrip Account....7,853 54
Interest unclaimed....[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS A. ADAMS, President. HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans. } Sworn to and subscribed before me, this 22d day of May, 1867. G. H. BRAUGHN, Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Company will pay interest at SIX per cent in cash on all the Outstanding Certificates of Scrip to the legal holders thereof, on and after the second Monday in July next.

The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of TWENTY per cent on the earned premiums entitled to participation for the year ending April 30, 1867, for which certificates will be issued on and after the first Monday in August next.

THOMAS A. ADAMS, President. SAMUEL H. KENNEDY, Vice President.

—Trustees:—

John Watt, C. T. Buddecke,
Sam. B. Newman, P. H. Foley,
Wm. Edwards, A. G. Ober,
J. Norman Jackson, A. Thomson,
P. Simms, John Phelps,
L. F. Spyker. may26 tf

Merchants' Mutual Insurance Co. OF NEW ORLEANS.

THIRTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending on 31st May, 1867, including unearned premiums of the previous year:

On Fire Risks....$889,916 [illegible]
On River Risks....206,338 [illegible]
On Marine Risks....337,251 32

Total Premiums....$1,433,479 [illegible]

Less Premiums unearned on 31st May, 1867....$234,182
Return Premiums....25,955 29—260,137 [illegible]

Net earned Premiums 31st May, 1867....$1,183,342 87

Losses paid during the year:
On Fire Risks....$311,223 [illegible]
On River Risks....189,719 43
On Marine Risks....272,627 60

$773,570 92

Taxes....53,650 97

Reinsurance, expenses, profit and loss, less interest....33,396 44

Net profits....$256,916 64

The Company have the following assets:
Real Estate....$156,617 87
Notes secured by mortgage....591,980 18
Notes secured by pledge....166,607 40
Cash on hand....74,750 32
Premiums in course of collection....95,929 82
City Bonds....15,680 [illegible]
Bank and Railroad Stocks....142,735 [illegible]
Bills Receivable....113,891 76
Scrip of Insurance Companies....36,715 [illegible]
Stock of Valletta Dry Dock....15,000 00
Levee Steam Press....5,000 00
Gas Light Company....2,950 00
Marine Dry Dock....1,000 00
Merchants' Exchange....1,000 00
Lightering and Wrecking Company....1,900 00
State Bonds....1,500 00

Total....$1,606,416 [illegible]

Unclaimed interest and interest, payable in July next, on all outstanding Scrips....$95,264 12
Thirty per cent. curtailment on Scrip of 1859, payable in July....88,546 50
Unearned Premiums on 31st May, 1867....234,182 ....579,[illegible]

$1,027,421 81

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

JOHN PEMBERTON, President. PAUL FOURCHY, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. } Sworn to and subscribed before me this 6th day of June, 1867.

PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 6th June, 1867, it was resolved to declare a scrip dividend of twenty per cent on the net-earned premiums for the year ending 31st May, 1867, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also, to pay on and after the second Monday in July next THIRTY PER CENT CURTAILMENT ON THE SCRIP ISSUE OF 1859, and six per cent. interest on all outstanding scrips of the Company.

DIRECTORS

John Pemberton, J. Morgan Hall, David McCoard
P. Maspero, Pierre Fouts, S. Z. Relf,
L. F. Generes, J. J. Fernandez, Chs. Sagory,
E. Dupesseur, M. Poig. je7 tf

GENERAL TRANS-ATLANTIC COMPANY

REGULAR LINE FROM NEW ORLEANS TO ST. NAZAIRE, Corresponding with all the Antilles and Pacific Ocean Ports.

Fare from New Orleans to St. Nazaire, one berth, 1st fare and aft deck, or 2d aft deck, $250 in gold.

Fare from New Orleans to St. Nazaire, one berth 2d fore deck, $125 in gold.

Fare from New Orleans to St. Nazaire, steerage, $100 in gold.

Children under three years old, free.

Children over three years and under eight, pay quarter price.

Children over eight and under twelve, pay half price.

Children over twelve years pay full fare.

To every two children paying quarter price, one will be granted one bed.

In case there should be several children under three years in one family, only one will be allowed the privilege of free passage, the others will pay quarter price.

Servants attached to the passengers will pay the same as steerage passage.

Through tickets for the round trip are given with a discount of 20 per cent., provided the traveler makes his return trip on one of the Company's vessels, within six months after the sailing of the vessel in which he took passage from this port. These tickets are not transferable.

Fourth class passengers will furnish their meals.

One stateroom with two beds taken up for the special use of one passenger will be paid at the rate of one and one-half passage.

All passage by this line is payable in gold.

From and after the 13th of February the French steamship GUYANE will leave regularly every month for Havana, in order to connect with the large steamers of the General Trans-Atlantic Company, plying between St. Nazaire and Vera Cruz.

For passage apply to VICTOR PERRILLIAT, Agent, No. 127 Common street. jy21tf

Bank Directory.

Bank of America, corner of Canal and Exchange Place—A. M. Fortier, President; J. E. Mortimer, Cashier.

Canal Bank, corner of Gravier and Camp—Geo. Jonas, President; C. Jumonville, Cashier.

Crescent City Bank, No. 104 Canal street (up stairs)—John Pemberton, President; Charles Faurie, Cashier.

Citizens' Bank, corner of Royal and Customhouse—John G. Gaines, President; J. L. Delery, Cashier.

First National Bank, No. 37 Camp street—D. B. Forbes, President; —— Vice President; Louis Mieg, Acting Cashier.

City National Bank, corner Magazine and Natchez Alley—G. W. Cochran, President; Jules Cassard, Cashier.

City Bank of New Orleans, No. 15 Commercial Place—Richard Jones, Manager.

Bank of Louisiana, (in liquidation), corner Royal and Conti—Ambroise Lanfear, President; J. P. Irvine, Cashier.

Louisiana State Bank, corner of Royal and Conti—J. A. Blanc, President pro tem.; L. Bernard, Cashier.

Mechanics' and Traders' Bank, No. 102 Canal street—Walter G. Robinson, President; G. Cranat, Cashier.

Bank of New Orleans, corner St. Charles and Union streets—Frank Williams, President, A. Duchiron, Cashier.

Pike, Lapeyre & Bro., No. 17 Camp street.

Southern Bank, No. 11 St. Charles street—Thos. Layton, President; John G. Devereux, Act. Cashier.

Smith, Newman & Co., cor. Camp and Common streets.

United States Treasury, No. 50 Camp street—W. R. Whittaker, Asst. Treasurer; James A. Veazie, Cashier.

Union Bank of Louisiana, No. 122 Canal street—F. E. Lavillebeuvre, President; Geo. A. Freret, Cashier.

M. Judson, cor. Camp and Common streets.

Burke & Co., No. 54 Camp street.

Louisiana National Bank, Common street, near Camp—James Robb, President; Jos. W. Carroll, Vice President, and —— Hull, Cashier.